

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO
20°
ALGER
33°
TAMANRASSET
p. 2

Dimanche 5 Mai 2013 - 25 Jumada Al-Thani 1434 - N° 264 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



EMPLOI DANS LE SUD
Le gouvernement Sellal déterminé à mettre en œuvre ses engagements

Page 3

PME
Ouargla : la décision d'octroi de 20% des marchés publics aux jeunes PME, largement saluée

Page 3

31^e SESSION DES MINISTRES DES AE DE L'UMA
M. Medelci à Rabat

Page 4



Page 24

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE
Les partis politiques s'impliquent

Page 5

Vente à partir d'aujourd'hui de la vignette automobile 2013

Page 2

HABITAT-BTPH
«BATIMATEC 2013» : 1.000 exposants au rendez-vous

Page 5

SCIENCE et VIE
7 IDÉES REÇUES sur l'alimentation de bébé

Pages 12-13

CULTURE FESTIVAL DIMAJAZZ 2013 À CONSTANTINE Lucky et Tamara Peterson offrent une soirée de clôture inoubliable

Page 11

FOOTBALL Chaouchi et Babouche convoqués devant la commission de discipline

Page 21

JUSTICE
IL L'A SÉQUESTRÉE SOUS PRÉTEXTE QU'IL VOULAIT L'ÉPOUSER 5 ans de prison ferme

Page 9



MÉTÉO 20° à Alger

REGIONS NORD : AVERSES DE PLUIE

• Temps passagèrement nuageux sur les régions Ouest et Centre en cours de journée, excepté les régions de l'Est où l'on notera un temps nuageux avec localement quelques pluies. Les vents seront de secteur Ouest à Nord-Ouest (20/40 km/h). La mer sera belle à peu agitée.

33° à Tamanrasset

REGIONS SUD :

• Temps voilé à localement nuageux de l'extrême Sud vers le Hoggar/Tassili avec quelques faibles pluies en cours de journée. Ailleurs, temps généralement dégagé.

Les vents seront en général variables (30/40 km/h).



ENRÔLEMENT DANS LES RANGS DE LA SÛRETÉ NATIONAL

3.200 candidatures déposées à Ghardaïa

Pas moins de 3.200 dossiers de candidature pour rejoindre les rangs de la Sûreté nationale ont été déposés par les jeunes de Ghardaïa au 1^{er} Salon du recrutement, organisé du 23 au 25 avril dernier, a-t-on appris du chef de la sûreté de wilaya de Ghardaïa. S'exprimant lors d'une cérémonie organisée en l'honneur des journalistes et correspondants locaux à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse, M. Abdellah Bouraoui a souligné que ce salon du recrutement a connu un grand succès, vu le nombre de visiteurs estimé à plus de 5.500 personnes en trois jours. Quelque 250 postes de travail pour les personnes civiles assimilées (PCA) sans niveau ont été créés dans la wilaya de Ghardaïa,



CROATIE Inauguration d'un centre islamique en Croatie

Quelque 20.000 musulmans de Croatie et de l'étranger se sont rassemblés hier à Rijeka, port situé sur l'Adriatique, pour assister à l'inauguration d'un centre islamique et d'une troisième mosquée dans ce pays. «Le multiculturalisme et la diversité font partie de valeurs fondamentales sur lesquelles est fondée l'Union européenne», a déclaré le chef de la délégation de l'UE, Paul Vandoren, rappelant que la Croatie va rejoindre ce bloc le 1^{er} juillet. Les musulmans ne représentent que 1,5% des 4,2 millions d'habitants de la Croatie. Près de 87% d'entre eux sont catholiques. Sur les 62.000 musulmans de Croatie, environ 10.000 vivent dans la région de Rijeka, dans le nord du pays.

NEGRINE (TEBESSA) Un premier lot de 312 actes de concession remis à de jeunes agriculteurs

Un premier lot de 312 actes de concession de terre agricoles vient d'être remis dans la localité de Negrine (160 km au sud de Tébessa) à de jeunes sans emploi, âgés de moins de 35 ans, a-t-on appris hier auprès de la chambre d'agriculture. Ces attributions permettront aux concernés de bénéficier des avantages offerts par les différents dispositifs de soutien agricole, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 23 février 2012 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, a ajouté la même source.

DU 16 AU 19 MAI À LA SAFEX Salon international du tourisme et des voyages

L'office national du tourisme (ONT), organisera du 16 au 19 mai prochain à la SAFEX (Palais des expositions pain maritime), le Salon international du tourisme et des voyages.

Vente à partir d'aujourd'hui de la vignette automobile 2013

La période légale d'acquittement obligatoire de la vignette automobile 2013 débutera aujourd'hui et durera jusqu'au 3 juin, selon la Direction générale des impôts (DGI).

La vignette est disponible auprès des Recettes des impôts et des Recettes d'Algérie Poste, a indiqué un communiqué de la DGI, ajoutant que les tarifs pour 2013 n'ont subi aucun changement par rapport aux années précédentes.

Les propriétaires de véhicules peuvent ainsi consulter les tarifs de cette vignette sur le site Web de la DGI ou sur les placards affichés au niveau des recettes.

Selon les modalités d'acquittement annuel, le prix de cette vignette, instauré par la loi de finances 1998,

variera pour les véhicules de tourisme de moins de 3 ans d'âge entre 1.500 DA et 8.000 DA en fonction de la puissance de la motorisation. Le montant de cette vignette est compris respectivement entre 1.000 DA et 4.000 DA pour les véhicules ayant entre 3 et 6 ans d'âge, entre 700 et 3.000 DA pour les 6 à 10 ans et entre 300 et 2.000 DA pour les véhicules de plus de 10 ans. Pour les véhicules utilitaires, la vignette varie entre 5.000 et 15.000 DA pour ceux de moins de 5 ans d'âge, et entre 2.000 et 7.000 DA pour ceux de 5 ans d'âge et plus. Les véhicules de transport en commun des voyageurs sont soumis à une vignette dont le prix se situe entre 4.000 et 15.000 DA pour ceux de moins de 5 ans d'âge, et entre 2.000 et 7.000 DA pour ceux de 5 ans et plus. Quant aux véhicules

dont l'année de mise en circulation est inconnue (immatriculés 122), ils sont soumis à une vignette de 300 DA pour les véhicules de tourisme et de 2.000 DA pour les utilitaires. Toutefois, l'exemption de la vignette automobile est toujours accordée au profit des véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux collectivités locales (communes, daïras, wilayas) et les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilégiés diplomatiques ou consulaires.

Cette exonération touche aussi les ambulances, les véhicules équipés de matériels sanitaires, les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie, les véhicules destinés aux handicapés et les véhicules équipés d'un carburant GPL/C, selon les explications de la DGI.

CE MATIN À 10H Me Mérouane Azzi, avocat à la Cour d'Alger, au Forum de DK News



Maître Mérouane Azzi, avocat à la cour, animera ce matin à 10h, au Forum de DK News (3, rue du Djurdjura, Ben Aknoun), une conférence-débat sur les thèmes :

- La réconciliation nationale
- L'évolution du secteur de la justice

GUELMA

Les massacres du 8-Mai 1945, de la vérité historique à la reconnaissance du crime, thème du 11^e séminaire

«Les massacres du 8-Mai 1945, entre reconnaissance politique et vérité historique», sera le thème du 11^e Colloque international qu'organisera l'université de Guelma mercredi et jeudi, a-t-on appris, hier, auprès du recteur de l'université. Des chercheurs de Tlemcen, Sétif, Annaba, M'sila et Guelma, ainsi que des chercheurs tunisiens et marocains prendront part à cette rencontre. Plusieurs communications sont au programme du colloque qui se tiendra à la salle Soudani-Boudjemaa de l'université du 8-Mai 1945. Des visites aux sites archéologiques et historiques de la région seront proposées aux participants, en marge de ce colloque en marge duquel il est prévu une marche commémorative qui empruntera le parcours des manifestants du 8 mai 1945, a-t-on encore précisé.

No comment

APRÈS AVOIR PERDU 1 À 0 FACE À L'USMA LE MOULDOUDIA ENTRE EN CRISE



Secousses telluriques de 3,2 sur Richter ressentie à Bousfer (Oran) Pas de dégâts ni victimes

La secousse tellurique d'une magnitude de 3,2 degrés sur l'échelle de Richter, enregistrée hier matin à 3h 36mn dans la localité de Bousfer, à une vingtaine de kilomètres de la ville d'Oran, n'a pas fait de dégâts ni matériel ni humain, tout indiquant les services de la Protection civile. La secousse n'a pas été ressentie par la population locale, selon certains résidents locaux, contactés par l'APS. Selon les services de la Protection civile, citant le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), l'épicentre de cette secousse a été localisé au large, à 16 kilomètres, au nord-ouest de la commune côtière de Bousfer, relevant de la daïra d'Aïn el Turck. Il s'agit de la deuxième secousse enregistrée en deux jours dans la wilaya d'Oran, a-t-on indiqué de même source.

DU 16 AU 19 MAI À LA SAFEX

Salon international du tourisme et des voyages

EMPLOI DANS LE SUD

Le gouvernement Sellal déterminé à mettre en œuvre ses engagements

Walid B.

Tout porte à croire que le gouvernement est plus que jamais déterminé à joindre l'acte à la parole pour que les mesures prises en faveur de la région Sud du pays ne restent pas lettre morte.

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal n'a eu de cesse de mettre en garde dans chacune de ses sorties dans les wilayas, contre tout dépassement ou violation de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'emploi dans les régions Sud du pays. C'est dans ce sens plus précisément que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh a indiqué récemment que pratiquement tous les secteurs étaient chargés du suivi de la mise en œuvre de l'instruction du Premier ministre relative à la gestion du dossier de l'emploi dans les wilayas du Sud. Le ministre a mis l'accent sur le rôle du secteur du commerce dans le contrôle du respect des conditions du registre de commerce par les entreprises de sous-traitance en application de l'instruction du Premier ministre relative à l'emploi. M. Louh a en outre estimé que le suivi de la mise en œuvre de cette instruction au niveau local était du ressort des walis ajoutant qu'une feuille de route a été élaborée au profit de tous les secteurs concernés.

Pour ce faire, le gouvernement se penche sur l'élaboration de grands programmes de développement au profit des wilayas du Sud avec la participation de tous les secteurs, dont celui du travail qui contribue par les programmes inscrits dans les stratégies d'emploi pour la création de micro-entreprises. Cela traduit, on ne peut mieux, la vo-



lonté et la détermination du gouvernement Sellal à aller de l'avant dans la concrétisation de ses engagements et ce, conformément aux orientations et aux instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Les jeunes promoteurs et les chômeurs, établis dans les wilayas du Sud, bénéficieront désormais de crédits bancaires sans intérêt pour créer leurs micro-entreprises. La bonification du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques dans le cadre des dispositifs de soutien à la création de micro-activités gérés par l'Ansej et la Cnac sera portée à hauteur de 100% pour les projets initiés par les jeunes promoteurs et les chômeurs promoteurs dans les dix wilayas du Sud. Le Premier ministre a, dans ce contexte, ordonné de lever toutes les contraintes freinant l'essor de la micro-entreprise dans les wilayas du Sud pour permettre le développement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes de ces régions. A cet égard, les entreprises, actives dans les régions du Sud devront désormais accorder la priorité dans leur recrutement à la main-d'œuvre locale, alors que le recours au recrutement d'une main-d'œuvre hors wilaya n'est autorisé que dans la proportion de postes à pourvoir n'ayant pas de profil correspondant localement. En cas

d'indisponibilité des profils demandés sur le marché du travail local, une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le wali, territorialement compétent, pour le recours à une main-d'œuvre hors wilaya sur un rapport dûment motivé, assorti de l'avis des services compétents de l'emploi.

D'autre part, les employeurs sont tenus de notifier à l'agence habilitée, ou à la commune, tout emploi vacant, dans leur entreprise qu'ils souhaitent pourvoir, et de transmettre à l'agence habilitée les informations relatives aux besoins en main-d'œuvre et aux recrutements effectués, conformément à la loi. Pour pallier la sous-qualification des jeunes de ces régions, arguments souvent invoqué par certaines entreprises pour justifier leur recours à la main-d'œuvre hors des wilayas du Sud, Abdelmalek Sellal a instruit les entreprises qui recrutent des agents insuffisamment qualifiés à assurer la formation directement ou par l'intermédiaire des centres de formation professionnelles par une formation à la carte.

Pour leur part, les walis avaient été instruits à veiller à une application stricte des dispositions du code de l'opérateur des marchés publics qui réserve un quota de 20% de la

commande publique aux micro-entreprises créées dans ce cadre. C'est dire tout l'intérêt accordé par les autorités publiques au développement dans le sud du pays et leur souci à éliminer définitivement les disparités régionales relevées en matière de développement local. Et pour permettre à toutes ces mesures d'être appliquées sur le terrain, le Premier ministre, Abdelfatah Sellal, avait affirmé que des mesures administratives seront prises à l'encontre de toute infraction aux dispositions de l'instruction relative à la gestion de l'emploi dans les wilayas du Sud.

Ces mesures peuvent porter sur la suspension du registre du commerce, la résiliation des contrats et le rejet des demandes de permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère illégalement utilisée. Au niveau local, un comité intersectoriel local sera institué par arrêté du wali, à l'effet d'assurer le suivi du respect des dispositions de l'instruction par les entreprises implantées dans les wilayas du Sud. Ce comité, présidé par le wali, se réunit au moins une fois par mois et devra élaborer un rapport mensuel de ses activités qui sera adressé par le wali concerné au Premier ministre. Outre la mise en place de ce comité, les walis concernés devront veiller à la régularité des réunions des comités de wilaya de promotion de l'emploi à l'intérieur desquels, toutes les questions relatives à l'emploi devront être discutées.

L'instruction du Premier ministre demande, par ailleurs, aux services chargés de la formation professionnelle dans les régions du Sud de répertorier «systématiquement» les métiers déficitaires au niveau local et engager des mesures palliatives.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Les partis politiques s'impliquent

Les partis politiques n'ont pas attendu l'annonce des résultats de la commission d'experts qui se penche sur le projet de révision de la Constitution pour faire valoir leurs propres arguments. Pour la plupart des formations politiques qui se sont déjà prononcées sur le projet de révision, les choses s'annoncent sous de bons auspices. Certains pensent que la révision de la Loi fondamentale du pays est un acte qui permettra de renforcer la pratique démocratique et les libertés fondamentales, ainsi que le bon fonctionnement des institutions nationales.

Ainsi, pour le Front de libération national, les propositions qui ont été formulées ne touchent pas uniquement la disposition ayant trait à la durée du mandat du président de la République mais concernent aussi la Loi fondamentale dans sa globalité. L'amendement de la Constitution vise à consacrer la séparation des pouvoirs afin de mettre un terme à la bipolarité, avait estimé un responsable du vieux parti.

Les propositions d'amendement faites par le FLN permettent à tous les candidats de se présenter aux élections, basées essentiellement sur la transparence la plus totale

où le contrôle sera de rigueur. Le FLN prône un régime semi-présidentiel et pense que le régime actuel «n'est pas tout à fait clair».

Les propositions de cette formation politique vont dans le sens d'un régime présidentiel et pour une définition des responsabilités et le respect de la volonté du peuple de choisir le programme qui lui convient. Pour la secrétaire générale du Parti des travailleurs, Mme Louisa Hanoune, la révision préconisée par le PT doit être «large» et «profonde».

Mme Hanoune s'est attaquée, en outre, à ceux qui tentent de détourner l'opinion publique sur les véritables problèmes du pays et qui veulent réduire que le débat sur la révision de la Constitution au nombre de mandats présidentiels. Ceux-là visent, selon Mme Hanoune, à «détourner l'attention des questions décisives du pays». Elle a estimé que l'amendement doit être une occasion pour lancer un débat national sur le principe de la confrontation des positions et des programmes où le dernier mot doit revenir au peuple. La première responsable du PT a considéré qu'il était temps de redonner la parole au peuple afin qu'il soit

représenté réellement dans les institutions de l'Etat. Mme Hanoune a présenté plusieurs propositions concernant la révision de la Constitution dont la constitutionnalisation de tous les droits et lois à caractère social, à l'instar du droit au logement et au travail.

Elle a en ce sens souligné l'importance de ne pas toucher au caractère républicain de l'Etat algérien et aux droits démocratiques, d'appliquer le régime parlementaire unicaméral, d'expliquer l'immunité parlementaire et de consacrer l'indépendance de la justice. De son côté, le secrétaire général du Mouvement populaire algérien (MPA), Amara Benyounès, pense que la limitation des mandats présidentiels «ne peut constituer un préalable à la démocratie».

La partie de Benyounès insiste plus particulièrement sur deux aspects essentiels selon lui, à savoir la préservation du caractère démocratique et républicain de l'Etat algérien et la préservation du Conseil de la nation avec son tiers présidentiel. A présent, même si les spéculations vont bon train sur les amendements qui seront apportés à la loi fondamentale du pays, il n'en

PME

Ouargla : la décision doctroï de 20% des marchés publics aux jeunes PME, largement saluée

La décision des pouvoirs publics d'accorder 20% des marchés publics aux micro-entreprises de jeunes a été vivement saluée par les participants au 1^{er} salon du jeune promoteur, qui a pris fin vendredi à Ouargla. Plusieurs jeunes promoteurs se sont félicités de la réservation de ce taux de 20% des marchés publics au profit des PME montés par le biais des dispositifs de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), et de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem).

«Cette instruction encourage beaucoup les jeunes promoteurs, dont certains sont sur le terrain depuis une dizaine d'années, notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, sans pour autant bénéficier de plans de charge», a affirmé le jeune Sofiane Zekri, gérant d'une entreprise d'entretien de routes.

Pour sa part, le directeur de l'Industrie, la PME et la Promotion de l'investissement (Dipmepi), M. Abdelaziz Harrouz, a fait le lien entre cette «priorité à accorder aux jeunes entrepreneurs» par «le souci d'éliminer les obstacles majeurs qui ont empêché l'avancement de leurs projets». «Ils auront ainsi la possibilité de disposer d'un plan de charge et peuvent d'ores et déjà retirer les cahiers de charges auprès des instances concernées», a souligné M. Harrouz. Les données statistiques de la Dipmepi, présentées lors du salon du jeune promoteur (Ouargla, 1-3 mai), il ressort la création de 135 PME ayant généré 472 emplois, durant le premier trimestre de 2013, dans la wilaya d'Ouargla, en hausse par rapport à l'année 2012 qui avait enregistré le montage de 528 PME.

Une soixantaine de jeunes promoteurs de microprojets ont présenté aux visiteurs, lors de ce salon, un aperçu de leurs activités dans divers segments économiques, tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie, le BTP, ainsi que les services (hôtellerie, restauration, artisanat, et transports). Durant trois jours, une forte affluence de visiteurs, notamment des jeunes, a marqué cette manifestation à laquelle ont pris part aussi des établissements financiers et bancaires, tels que les banques BADR, BDL, BEA et CPA, la Société Nationale de Leasing SNL et El-Djazaïr Istithmar. La cérémonie de clôture, en présence des autorités de la wilaya, a été marquée par une remise de certificats d'encouragement aux participants.

demeure pas moins que cette révision répond à l'impératif d'adapter la Constitution algérienne au contexte actuel, ainsi qu'aux mutations et aux exigences de l'heure. En d'autres termes, cette révision répond à la volonté du chef de l'Etat de consacrer, de manière définitive, la démocratie et les libertés fondamentales dans notre pays, tout en respectant les constantes de la nation.

La décision du chef de l'Etat d'apporter des amendements à la Constitution vise à franchir une nouvelle étape dans le fonctionnement des institutions de l'Etat, des partis politiques et des médias, à même d'amener le dispositif législatif et réglementaire du pays aux standards universels. Le débat national, conduit autour de ces sujets, a permis la promulgation de plusieurs lois de réformes dans les domaines de la paix des genres, de la liberté d'expression, de la société civile ainsi que des partis et de la moralisation de la vie politique.

L'agrément de nombreux nouveaux partis politiques qui ont vu le jour à la faveur de la nouvelle loi sur les partis, atteste également de l'intérêt que porte l'Etat à l'exercice démocratique dans le pays.

W. B.

31^E SESSION DES MINISTRES DES AE DE L'UMA **M. Medelci à Rabat**

Le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, participe aujourd'hui à Rabat à la tête d'une importante délégation aux travaux de la 31^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe (UMA). «Les participants examineront lors de cette session les voies et moyens de renforcer l'action maghrébine commune à la lumière des développements et défis que connaît la région ainsi que les questions inhérentes à l'intégration économique maghrébine et la poursuite de la réforme de l'Union», a indiqué dans une déclaration le porte-parole du ministère des affaires étrangères M. Amar Belani. Il sera également procédé, lors de ces travaux, a-t-il ajouté, à «l'adoption du budget du secrétariat général de l'Union et à l'évaluation des progrès enregistrés dans le processus maghrébin ainsi que les échéances maghrébines pour l'étape à venir». Cette session sera «l'occasion pour les ministres des Affaires étrangères de l'UMA de poursuivre la concertation et la coordination des positions sur les questions politiques, régionales et internationales qui concernent la région», a souligné la même source. Cette session a été précédée par une réunion hier du comité de suivi en plus de la réunion tenue les 2 et 3 mai qui a réuni les hauts fonctionnaires.



LA 48^E RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DE L'UMA

M. Abdelhamid Chebchoub : «Nouvelle dynamique pour promouvoir l'action maghrébine commune»

La 48^e réunion du Comité de suivi de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a ouvert hier ses travaux à Rabat avec la participation d'une délégation algérienne conduite par M. Abdelhamid Chebchoub, directeur général adjoint au ministère des Affaires étrangères.

La réunion intervient au lendemain de celle ayant regroupé, jeudi et vendredi au siège de l'UMA, les hauts fonctionnaires des pays membres de l'organisation et à la veille de la 31^e session des ministres AE.

Dans son intervention devant le comité, le représentant de l'Algérie, M. Chebchoub a estimé notamment que cette réunion était une occasion de «faire une évaluation globale de l'activité maghrébine depuis la dernière session des ministres des Affaires étrangères», d'«examiner les divers obstacles qui entravent sa marche» et de faire «le constat des étapes réalisées dans la redynamisation de l'action maghrébine commune».

Selon lui, cette réunion était une occasion propice de «poursuivre la consultation, la coordination et l'échange de points de vue» sur différentes questions à la lumière des transformations politiques et économiques dans les pays du Maghreb et des défis sécuritaires qui menacent la région maghrébine.

Il a, à cet égard, plaidé pour «des efforts concertés pour renforcer l'action maghrébine commune selon une approche nouvelle et graduelle à même de fonder une étape prometteuse qui servira nos intérêts propres et consolidera nos capacités économiques», a-t-il dit.

«Au vu de ce que représente la dimension économique pour réaliser cet objectif notamment dans la perspective d'une intégration efficiente dans l'ordre économique mondial», il a jugé nécessaire de «réunir les conditions adéquates pour créer un groupe économique maghrébin» s'appuyant sur des projets d'intégration commune et structurés particulièrement dans les domaines vitaux d'intérêt commun. Le représentant algérien a souligné qu'il était grand temps de revoir la méthodologie de travail, de penser les voies «idônes» de réforme de la structure de l'union et de mettre place une «nouvelle dynamique» pour promouvoir l'action maghrébine commune. Evoquant les évolutions et les transformations que connaît la région du Maghreb et les événements qui

l'entourent, il a indiqué que ces nouveaux défis imposaient un surcroît d'efforts pour renforcer la coopération bilatérale et régionale en vue d'y faire face. Il a estimé que la déclaration d'Alger de juillet 2012, issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères consacrée à la problématique sécuritaire dans la région maghrébine contribuera, sans nul doute, à dégager une réflexion commune fondée sur des bases efficaces et des mécanismes appropriés en vue d'une coopération maghrébine dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transnational ainsi que dans la destruction des réseaux de trafic de drogue et dans l'assèchement des sources de financement du terrorisme.

Concernant la situation au Mali et ses répercussions directes sur les pays maghrébins, M. Chebchoub a réaffirmé, à cette occasion, la position de l'Algérie quant au respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Il a, à cet effet, appelé à la participation de toutes les composantes de la société malienne à trouver une solution politique à la crise, afin de barrer la route aux organisations terroristes qui exploitent la situation pour commettre des crimes et menacer la sécurité et la stabilité de toute la région.

La réunion du comité de suivi doit débattre de plusieurs sujets, dont les recommandations seront soumises à la session des ministres des Affaires étrangères pour adoption. Les travaux du comité portent sur le suivi de l'action d'intégration de l'UMA notamment au sein des commissions ministérielles spécialisées et des conseils ministériels sectoriels, la création de la Zone maghrébine de libre-échange, la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur et la prise en charge des questions intéressant la jeunesse. Ils portent également sur les réunions maghrébines notamment pour l'établissement d'un calendrier des rencontres prévues pour le deuxième semestre 2013, les différentes institutions de l'union et les questions financières et organisationnelles. L'ordre du jour de la session des ministres des Affaires étrangères est également au menu des travaux du comité de suivi. La 30^e session s'était tenue en février 2012 à Rabat, rappelle-t-on.

APS

2 mots clé : unité et solidarité

Boualem Branki

Les chefs de la diplomatie de l'Union du Maghreb arabe (UMA) plancheront aujourd'hui dimanche dans la capitale marocaine sur plusieurs dossiers d'importance dans le fonctionnement des institutions de l'UMA au cours de la 31^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union. «Les participants examineront lors de cette session les voies et moyens de renforcer l'action maghrébine commune à la lumière des développements et défis que connaît la région ainsi que les questions inhérentes à l'intégration économique maghrébine et la poursuite de la réforme de l'Union», indique le porte-parole du ministère des Affaires étrangères M. Amar Belani.

Ces travaux seront précédés par «l'adoption du budget du secrétariat général de l'Union et l'évaluation des progrès enregistrés dans le processus maghrébin ainsi que les échéances maghrébines pour l'étape à venir». Bien plus, cette session sera «l'occasion pour les ministres des Affaires étrangères de l'UMA de poursuivre la concertation et la coordination des positions sur les questions politiques, régionales et internationales qui concernent la région», ajoute M. Belani. En fait, cette session des responsables de la diplomatie des pays maghrébins se tient dans une conjoncture politique et sécuritaire particulière.

Il y a d'abord la situation politique dans la région avec les derniers développements du dossier sahraoui, avec la résolution onusienne sur les droits de l'homme au Sahara Occidental, la situation chaotique en Libye, et la menace d'un effacement politique en Tunisie. Ensuite, sur le plan sécuritaire, la menace terroriste reste omniprésente au Maghreb avec des développements inquiétants en Tunisie et en Libye.

Ces deux pays, notamment la Tunisie, font face à une préoccupante réurgence des groupes armés, qui menacent autant la paix et la sécurité en Tunisie que dans les pays voisins, dont l'Algérie. En outre, la circulation d'armes de guerre entre les pays de la région, ainsi que le trafic de drogue et le problème de la migration clandestine sont autant de dossiers qui seront examinés par le Conseil des ministres des Affaires étrangères maghrébins.

D'autant que cette session intervient à moins de deux semaines de celle des ministres de l'Intérieur, à Rabat toujours, qui a défini la menace qui pèse sur la paix et la sécurité au Maghreb et au-delà à partir du Sahel.

Pour autant, cette session sera également consacrée à l'examen de la mise en œuvre des recommandations des autres Conseils ministériels maghrébins, dont ceux des Transports, de l'Education ou de la Santé. Il s'agit, en fait, de poursuivre sérieusement le travail des commissions maghrébines, notamment dans le domaine économique et financier avec la préparation d'un futur Marché commun maghrébin.

La 31^e session du Conseil maghrébin des ministres des Affaires étrangères abordera, fatidiquement, la question d'un sommet de l'UMA, dont la tenue, proposée par le Président tunisien Mohamed Mzouki, demeure cependant conditionnée à plusieurs préalables, avait récemment relevé M. Medelci. «L'Union du Maghreb arabe est dans une phase de normalisation de son fonctionnement et la tenue d'un Sommet de l'union est tributaire de la réunion de toutes les conditions notamment celles en relation avec la situation sécuritaire dans la région».

Il précise en outre que «nous sommes (UMA) dans une phase de normalisation du fonctionnement de cette Union, et par conséquent, il ne fait aucun doute, je ne sais quand, (...) le Sommet de l'UMA ne se tiendra que lorsque toutes les conditions seront réunies», a affirmé le ministre à la Radio nationale. «Nous sommes engagés dans un processus sérieux de préparation d'un Sommet, mais nous sommes, également, bien loin, aujourd'hui, de boucler ce qui nous paraît être nécessaire de réunir comme conditions pour que celui-ci soit un succès», a-t-il relevé.

Parmi ces conditions, il a notamment cité la situation sécuritaire qui prévaut, aujourd'hui, au Maghreb et dans le Sahel. Pour autant, le fonctionnement des institutions de l'Union continue normalement, et c'est un signe positif pour la région maghrébine, à un moment où les regroupements régionaux sont devenus une nécessité impérative dans le contexte politique, économique et sécuritaire international et régional actuel.

HABITAT-BTPH

«Batimatec 2013» : 1 000 exposants au rendez-vous

Le 16^e Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics «Batimatec 2013» a ouvert ses portes hier au Palais des expositions (Pins Maritimes, Alger) avec la participation de plus de 1 000 exposants dont 544 étrangers.

Ce rendez-vous économique de cinq jours (4-8 mai), perçu comme l'un des «plus grands salons du continent africain» en termes de nombre et de qualité des exposants, a été inauguré par le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Abdelmadjid Tebboune. Cette manifestation est marquée par la présence de 24 pays dont la Turquie avec 124 entreprises, l'Italie (87), l'Espagne (74), la Chine (72), la France (58) et le Portugal (30), venus exposer les dernières technologies dans ce secteur.

Visitant plusieurs stands d'entreprises nationales et étrangères ainsi que des institutions spécialisées notamment dans le contrôle de qualité et de la recherche, le ministre a souligné que «la forte participation des exposants reflète l'importance du marché national du BTPH».

Ce marché est devenu de plus en plus «attractif» avec le lancement de grands projets de réalisation de logements et d'infrastructures, a-t-il ajouté. Rappelant la création de plusieurs sociétés



tés mixtes avec des entreprises étrangères pour la réalisation de différents programmes de logement, M. Tebboune exprimé le souhait de voir de nouveaux partenariats se concrétiser. Le ministre a également insisté sur l'importance de l'investissement dans la formation des jeunes notamment dans les nouvelles techniques de construction. Soulignant le rôle important du contrôle technique de la construction (CTC), il a appelé au renforcement de la présence de cet organisme sur tout le territoire national et particulièrement au Sud du pays afin d'accompagner le vaste programme de réalisation de logements, mettant en avant la nécessité de l'utilisation de matériaux de construction adaptés aux conditions climatiques et aux spécificités de chaque région du pays. Interrogé par la presse sur la pénurie du ciment, M.

Tebboune a rassuré que la tension sur ce matériau ne freinera pas la réalisation des programmes de logements. Selon lui, cette pénurie n'affectera que 20% des projets en phase de réalisation, souhaitant que cette situation ne durera que deux ou trois mois et que la production nationale de ciment pourrait satisfaire la totalité de la demande, en atteignant 21 millions de tonnes/an à l'horizon 2015.

Concernant l'importation du ciment en vrac pour satisfaire la forte demande sur le marché, le ministre a indiqué que «la crise du ciment ne pourrait être jugulée que par une opération d'importation ultra-rapide pour casser la spéculation».

Le P-DG du Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), M.Yahia Bachir a affirmé de son côté qu'un projet de construction de trois terminaux fixes au ni-

veau des ports de Ténès, de Annaba, et d'Oran est en cours et devrait permettre plus de fluidité pour les opérations d'importation. En marge du salon, qui occupera une superficie de 44.000 m², des rencontres sont prévues entre opérateurs économiques algériens et étrangers afin d'explorer les opportunités de partenariats dans le secteur du BTPH.

D'éminents architectes algériens et étrangers animeront des débats autour du système d'information dans la gestion du patrimoine et du développement durable dans l'aménagement urbain et l'immobilier.

Un Séminaire international sur l'industrie de la terre cuite (céramique et produits rouges) sera également organisé durant ce salon, qui accueillera plus de 150 000 visiteurs, selon les prévisions des organisateurs.

Le salon «Talents et Emploi 2013» ouvre ses portes à Alger

La septième édition du salon «Talents et Emploi 2013» qui a ouvert ses portes hier à Alger aux demandeurs d'emploi de la région du Centre, a connu un flux important de visiteurs et de jeunes candidats, dès la première journée, a-t-on constaté sur les lieux.

Le salon de deux jours (les 4 et 5 mai), organisé au niveau de l'esplanade de la bibliothèque nationale d'El Hamma à Alger, et qui est à sa troisième année consécutive, dédié uniquement à la ressource humaine et le recrutement, a regroupé une cinquantaine d'entreprises de renom national et international de différents secteurs d'activités, en plus d'écoles spécialisées.

Selon Amel Seddiki, de l'agence «The Graduate» qui a co-organisé le salon avec le site Internet dédié au E-recrutement, «Emploitic.com», les entreprises participantes affichent de l'«optimisme» quand à la qualité des candidatures qu'elles s'apprêtent à recevoir durant ces deux jours.

Toutefois, a-t-elle dit, «nous voudrons avoir plus de visiteurs et de candidats, car nous avons réussi à doubler le nombre de sociétés exposantes, ce qui nous laisse confiants quant aux prochaines éditions de ce même salon». Les organisateurs s'attendent à recevoir plus de 8.000 visiteurs, vu l'importance de cet événement qui, rappelons-le, a déjà enregistré durant sa 6^e édition pas moins de 10.000 visiteurs.

Selon nos interlocuteurs, les entreprises algériennes et étrangères des secteurs de télécoms, téléphonie mobile, agroalimentaire ou encore bancaire, qui prennent part à cette édition ambitionnent de renforcer leur capital humain en allant directement à la rencontre des jeunes diplômés des universités algériennes.

Les profils des jeunes en quête d'un emploi, sont pour la plupart «très intéressants», a relevé M. Louai Djaffer, directeur associé à Emploitic.com. «Nous sommes à l'écoute des demandeurs d'emploi algériens, et leurs profils sont très intéressants d'autant que nous cherchons des candidats pour des postes dans plusieurs spécialités, allant de l'administration, au technique, au marketing ou encore le commercial», a-t-il indiqué.

Les professionnels du recrutement interrogés estiment, de leur côté, que «le marché de l'emploi en Algérie s'annonce prometteur car beaucoup de firmes étrangères s'y installent et sont à la recherche de profils jeunes et ambitieux». «Nous cherchons des jeunes diplômés, ayant des talents qu'ils pourraient mettre à la disposition de notre entreprise, en vue de leur offrir un plan de carrière et une possibilité d'évoluer», a affirmé pour sa part, Abdelkrim Kakkouche, responsable des ressources humaines au sein de la société Sovac.

Beaucoup d'opportunités de recrutements s'offrent aux jeunes talents, a-t-il précisé, avant d'ajouter que durant les derniers salons de recrutements, sa société a reçu pas moins de 2.000 candidatures, dont une dizaine a, par la suite, été recrutée dans différents postes, tel que ceux de techniciens ou encore d'assistants débutants.

Par ailleurs, les organisateurs ont annoncé que les 8^e et 9^e éditions de ce salon auront lieu, respectivement, les 21 et 22 septembre prochain à Oran et les 7 et 8 décembre dans la ville de Constantine.

SANTÉ

L'intersyndicale des professionnels de la santé déplore la non prise en charge de leurs revendications

L'intersyndicale des professionnels de la santé (ISPS) a déploré hier à Alger la non satisfaction de leurs revendications, après 8 mois d'attente, en dépit des instructions du Premier ministre allant dans le sens de la prise en charge ce dossier.

Cette intersyndicale composée du Syndicat national algérien des psychologues (SNAPSY), du Syndicat national des praticiens de la santé publique

(SNPSP), le Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP) et le Syndicat national du personnel de l'enseignement du paramédical (SNPEPM) a annoncé, lors d'une conférence de presse, d'entamer «une grève de trois jours renouvelable à partir de lundi prochain».

L'ISPS a également décidé d'organiser un rassemblement national le mercredi 8 mai devant le ministère de

la Santé, a ajouté son président, Khaled Kedad, qui a exprimé son mécontentement devant le silence affiché par les instances concernées, malgré le préavis de grève.

Il a, toutefois, réitéré la disponibilité de l'ISPS au dialogue, afin d'éviter, a-t-il dit, la pénalisation du malade. Par ailleurs, le responsable de la communication du ministère de la Santé, de la Population et des réformes hospitalières, Slim Belkacem a rappelé que son institution a tenu «40 réunions avec les différents syndicats de santé, et ce, depuis décembre 2012».

Il a estimé qu'«aucune avancée ne peut être réalisée, entre les deux parties, si les conditions ne sont pas réunies», pour trouver une solution aux problèmes posés, faisant allusion à la menace de grève. M. Belkacem a ajouté en outre, que l'un des syndicats qui a récemment tenu son mouvement de protestation «ne peut parler de dialogue et conciliation dès lors que celle-ci a été qualifiée d'illégal» par la justice. L'ISPS revendique notamment des statuts particuliers, un régime indemnitaire et de la discrimination en matière d'imposition entre les professionnels de la santé.

DJELFA

3 membres d'une même famille tués dans un accident de la route

Trois membres d'une même famille ont trouvé la mort et trois autres ont été blessés dans un accident de la route, survenu dans la nuit de vendredi à samedi, à Djelfa, a-t-on appris hier auprès de la Protection civile. Il s'agit du journaliste Idriss Benabdja de la Radio régionale de Djelfa, de son épouse (42 et 40 ans) et de leur petite fille (7ans). L'accident s'est produit sur la RN1, à l'entrée de la ville de Hassi Bahbah (à 50 km au nord de Djelfa), quand 2 véhicules légers sont entrés en collision, suite à un dépassement dangereux. La fille du couple a rendu l'âme à l'hôpital «colonel Bouguerra» de Hassi Bahbah, où furent, également, transférés 3 autres blessés (tous membres de la famille du défunt), qui sont toujours gardés en observation, a ajouté la même source.

TIZI-OUZOU

Risque de pollution sur le barrage de Taksebt



Ferrah Menad

Le barrage de Taksebt, qui assure la sécurité en eau de la capitale, souffre d'une agression constante en matière d'environnement. Outre sa maintenance et son entretien, des efforts considérables sont déployés pour la préserver en amont. Depuis sa réalisation, le barrage de Taksebt attire les touristes. En guise de service, de petites grottes de fortune occupent les lieux. On y propose du poisson frais, de la carpe pêchée directement au barrage, cuite à la braise, tout ce qui aiguise l'appétit des visiteurs et qui, par l'incivisme des gens fréquentant les lieux, le dégrade. Aucune prise en charge du noyau biosphère du lieu n'est, semble-t-il, organisée. Le vandalisme a déjà commencé et le lieu est livré aux pratiques interdites : pêche, extraction de sable, rejet de déchets et ce, sans parler de la pollution provenant des huilleries environnantes.

Dans cette optique de protection de l'environnement du barrage et dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014, «la wilaya de Tizi Ouzou a bénéficié d'une enveloppe de 6 milliards de dinars pour la réalisation de projets pour la protection du barrage de Taksebt de la pollution», a indiqué la direction d'hydraulique. L'opération de protection de la cuvette de cet ouvrage comporte plusieurs projets, portant notamment sur «la réalisation de stations d'épuration au niveau des localités situées en amont du barrage et dont les eaux usées aboutissent directement dans ce barrage», précise-t-on. Au total, six stations d'épuration sont prévues à Larbaa-N'Ath Irathen, Ain El Hammam, Souk El Djemââ, Ouadhiyas, Tassaf et Ouacifas, ajoute la même source.

Le barrage de Taksebt, d'une capacité de 185 millions m³, reçoit une importante charge polluante en provenance des déchets urbains et eaux usées des villages le surplombant. A cela, s'ajoutent les rejets d'unités industrielles (unités de lavage-graissage et huilleries). Selon la direction de l'environnement, «une huilerie traite en moyenne 140 tonnes d'olives par saison, ce qui génère plus de 500 litres de marge» (liquide noirâtre résultant de la trituration des olives). Cette direction engagé des mesures de contrôle de ces unités, les obligeant à réaliser des bassins de décantation, faute de quoi, une décision de fermeture leur sera opposée, en leur qualité de pollueurs. Les bassins versants attenants aux principaux barrages édifiés en Algérie souffrent de deux problématiques récurrentes en Algérie : l'érosion hydraulique et la pollution constituent autant de menaces de pollution pour les barrages.

Au regard des concentrations démographiques et de la configuration des armatures urbaines et industrielles, les barrages implantés dans la partie septentrionale de l'Algérie subissent une pollution sans précédent. Le barrage de Taksebt est menacé de pollution. De construction récente, ce barrage est menacé par une pollution multiforme générée par les infrastructures installées sur les bassins versants.

HABITAT : AADL

Début de paiements de la 1^{re} tranche pour les anciens souscripteurs

Les anciens souscripteurs pour un logement de l'Aadl (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) dont les dossiers ont été actualisés dernièrement vont commencer à payer la première tranche du prix de leurs logements à partir de dimanche, a indiqué le directeur de l'agence, M. Elias Benidir.

L'opération de paiement de la première tranche de 10% du prix du logement concerne les souscripteurs de 2001 et 2002 dont les dossiers ont été actualisés et approuvés après consultation du fichier national de logements, a expliqué à l'APS M. Benidir.

La première tranche est fixée à 210 000 dinars pour les logements de type F3 qui seront destinés aux familles ne dépassant pas trois membres (en comptant uniquement les parents et leurs enfants en charge) et 270 000 dinars pour les logements de type F4 réservés aux familles de quatre personnes ou plus. Les souscripteurs concernés par cette opération seront reçus au niveau de l'OPGI de Bir Mourad Raïs à raison de 500 personnes par semaine jusqu'à la finalisation des dossiers de tous les souscripteurs qui seront progressivement convoqués, a-t-il précisé.

L'Aadl a commencé la semaine dernière à envoyer par voie postale les avis favorables et les convocations pour refaire l'ordre de versement, selon son directeur qui rassure que cette opération se poursuivra suivant l'ordre chronologique des dossiers actualisés et approuvés.

Sur les 32 102 dossiers de souscripteurs de 2001 et 2002 actualisés par l'Aadl jusqu'à jeudi dernier, plus de 20 000 dossiers sont passés par le fichier national, d'après les données de l'agence.

Ce fichier fait ressortir que près de 1 000 personnes ont déjà bénéficié d'une aide financière de l'Etat pour l'acquisition ou la construction d'un logement ou possèdent un bien à usage d'habitation ou un terrain à bâtir. Ces demandeurs de logements ont été automatiquement exclus du programme de l'Aadl qui compte les poursuivre en justice pour fausse déclaration.

En outre, l'agence fait appel à l'aide des services de l'assurance sociale et de retraite (Cnas et CNR) pour vérifier si le demandeur et son conjoint travaillent ou pas. Elle recourt également à l'aide de la Stéréo nationale pour s'assurer de la résidence du souscripteur.

Selon le directeur de l'agence, «ces mesures garantiront davantage de transparence dans l'attribution de logements». M. Benidir promet qu'il ne bénéficiera d'un logement Aadl que celui qui en a réellement besoin». Par ailleurs, l'Aadl poursuit toujours l'actualisation des an-



ciens dossiers en recevant près de 3 000 convoqués par jour, selon M. Benidir qui ambitionne d'achever cette opération fin mai pour les souscripteurs de 2001 et mi-juin pour ceux de 2002.

Cependant, l'agence constate que près de 30% des convoqués ne se présentent pas à leur rendez-vous. Ce taux avoisine 80% pour les week-ends. «Nous avons établi un planning très précis pour organiser l'opération de réception des anciens souscripteurs, mais nous craignons que ce planning soit perturbé à cause des retardataires», a déclaré M. Benidir, soulignant que les souscripteurs qui ne sont plus intéressés par le programme Aadl sont tenus tout de même à se présenter pour faire un désistement. L'opération de réception des nouveaux dossiers est prévue pour juin prochain, mais cela dépendra principalement de la fin de l'actualisation des anciens dossiers à Alger, selon M. Benidir.

Contrairement à la capitale, les autres wilayas ont, dans leur majorité, achevé l'actualisation des anciens dossiers et s'apprêtent à filtrer ces dossiers en consultant le fichier local de logements, a-t-il fait savoir.

Parallèlement au traitement des dossiers, l'Aadl entamera d'ici deux à trois semaines les projets de réalisation de logements sur Alger et les autres grandes wilayas du pays. Ces chantiers seront pris en charge par des entreprises chinoises et égyptiennes ainsi que les joint-

ventures algéro-portugaises et algéro-espagnoles récemment créées. Pour la wilaya d'Alger, les logements Aadl seront réalisés dans plusieurs sites dont la superficie dépasse 100 hectares. Ces sites se trouvent dans différentes communes de la wilaya ainsi que dans les villes nouvelles de Sidi Abdellah et de Bouïnian (wilaya de Blida). Concernant le restant de l'ancien programme Aadl, le directeur de l'agence a annoncé que les procédures de livraison et d'attribution des clés aux bénéficiaires de logements du site de Belle-Vue à Aïn Bénian (Alger) commenceront dans dix à quinze jours, alors que les sites d'Ouled Fayet et de Draria sont en cours de livraison. Le site de Heuraoua, quant à lui, sera pris en charge ultérieurement, selon M. Benidir.

L'Aadl compte également renouveler le caractère de charge qui réglemente la gestion des sites de l'agence en définissant le rôle et les tâches du gardien avec l'installation de conciergerie dans chaque bâtiment.

Quant aux ascenseurs, M. Benidir a affirmé qu'une entreprise nationale prendra en charge prochainement la mise à niveau et l'entretien de tous ces appareils sur l'ensemble du pays. Selon lui, 17 entreprises ont déjà manifesté leur intérêt suite à l'appel d'offre lancé à cet effet. L'ouverture des plis se fera dans dix jours, a-t-il ajouté.

APS

TELECOMS

Nedjma a investi plus de 57 millions de dollars au 1^{er} trimestre 2013

L'opérateur de téléphonie mobile (Nedjma) a investi 57,2 millions de dollars en Algérie durant le premier trimestre 2013, selon un bilan publié vendredi.

Ce volume d'investissements représente 15,5% des investissements de la maison mère qatarie OOREDOO (ex-Qtel), selon un communiqué de Nedjma. De même, cet opérateur a enregistré une hausse de 22% de ses revenus durant le premier trimestre 2013, par rapport à la même période de l'année passée. Ainsi, les revenus du troisième opérateur en Algérie ont atteint 254,3 millions de dol-

lars au premier trimestre 2013 contre 219,7 millions au cours des trois premiers mois de 2012, alors que ses profits nets ont presque doublé en atteignant 37 millions de dollars à la fin mars 2013, selon les mêmes chiffres.

En outre, le nombre d'abonnés est passé de 8,5 millions de personnes à 9,25 millions sur la même période, soit une progression de 6%. Ceci représente une part de 31% du marché algérien de téléphonie mobile contre 30% au premier trimestre 2012. Avec ces performances, Nedjma représente une part de 10,2%

du nombre d'abonnés du groupe mère et 11% de ses revenus globaux au cours des trois premiers mois de 2013, a-t-on souligné de même source. En 2012, les investissements de Nedjma en Algérie étaient de 226,2 millions de dollars, contre 174 millions de dollars en 2011, en hausse de 30%.

Nedjma, avait obtenu une licence d'exploitation de la téléphonie mobile en Algérie en décembre 2003 suite à une offre de 421 millions de dollars mais ce n'est qu'en août 2004 qu'elle avait procédé au lancement commercial de sa marque.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

Poursuite de l'enrôlement des dossiers à un rythme soutenu

L'enrôlement des dossiers du passeport biométrique se poursuit dans les représentations consulaires d'Algérie en France à un rythme soutenu pour doter les ressortissants algériens de ce document de voyage.

Cette mesure intervient conformément aux normes internationales de délivrance et de contrôle des documents de voyage, recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci) et entrant en vigueur à compter de novembre 2015. Si l'opération de traitement des dossiers, lancée depuis le 15 janvier dernier dans les postes consulaires en France, se déroule sans difficultés majeures dans certains consulats, dans d'autres, à l'inverse, quelques contraintes ont été soulevées par des responsables consulaires qui déplorent notamment le manque d'espace nécessaire à l'installation de plateformes biométriques supplémentaires pour augmenter les cadences d'enrôlement des dossiers.

Ils ont également évoqué la lenteur des délais d'instruction de ces dossiers, parfois observée, en raison essentiellement des retards déplorés dans les procédures de demande de l'acte de naissance (12 S), document administratif à joindre obligatoirement à l'enrôlement du dossier.

Au Consulat général de Strasbourg (France), l'opération biométrique se déroule dans de «très bonnes conditions», a affirmé la Consule générale, Mme Houria Yousfi à l'APS, soulignant que «quelque 486 dossiers ont été enrôlés depuis le lancement de cette opération dans cette circonscription consulaire». Depuis le 12 mars dernier, à la faveur de la visite du Secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger, M. Belkacem Sahli, à Strasbourg, un total de 213 passeports biométriques ont été délivrés à ce jour dans cette circonscription consulaire. «486 dossiers de passeports biométriques ont été enrôlés depuis le lancement officiel de l'opération biométrique à Strasbourg le 12 mars dernier, 428 dossiers ont été transmis sur CD à Alger. Et à ce jour, 213 passeports biométriques ont été reçus d'Alger, par petits lots que les services du Consulat général remettent à leurs demandeurs au fur et à mesure de leurs réceptions», a indiqué Mme Yousfi.

S'agissant de la délivrance de l'acte de naissance (12 S), la Consule générale a relevé que les nombreux ressortissants algériens nés en Algérie, peuvent bénéficier d'une prolongation de délai de six mois de leur passeport conventionnel, dans le cas où la validité de celui-ci arrive à terme, ce qui leur permet d'enrôler à temps, si la nécessité s'impose, de voyager pour procéder au retrait de ce document dans leur commune de naissance. Tout comme ils ont la possibilité de mandater un proche pour retirer ce document en Algérie, ou alors, formuler une demande via Internet pour son retrait, a-t-elle encore expliqué.

À l'inverse, les ressortissants nés à Strasbourg, peuvent se faire délivrer leur acte de naissance (12 S) sur place, dans la mesure où ils sont transcrits à l'état civil du consulat général. «Il est vrai qu'au début de l'opération d'enrôlement des dossiers, les membres de la communauté nationale appréhendaient d'éventuelles lenteurs d'établissement de leur passeport biométrique, mais ils ont, par la suite, été agréablement surpris de constater que les délais de délivrance varient entre deux semaines à quatre semaines, mais ne vont jamais au-delà», a-t-elle confié.

Campagnes de sensibilisation pour stimuler les ressortissants à venir déposer leurs dossiers

Elle a indiqué aussi qu'une campagne de sensibilisation a été menée par le Consulat général, via Internet pour stimuler les membres de la communauté algérienne établie à Strasbourg, sur Internet, à venir déposer leurs dossiers et ne pas attendre la date d'expiration de leur passeport conventionnel, dont la validité prendra fin en novembre 2015, date butoir fixée par l'Oaci. Le concours du mouvement associatif a également été mis à contribution dans cette campagne de sensibilisation, sans compter l'appel lancé par le Secrétaire d'Etat en direction de la communauté lors de sa récente visite à Strasbourg, en mars dernier, a également souligné Mme Yousfi. Le Consul d'Algérie à Nanterre (Hauts-de-Seine), M. Abdelkader Dehendi, a quant à lui insisté sur le peu d'espace dont dispose

le consulat, qui n'a pu installer qu'une seule plateforme biométrique pour le traitement des dossiers, au lieu de deux.

«Ceci ralentit la cadence d'enrôlement des dossiers, évalués aujourd'hui entre 25 et 30 par jour et qui pourrait passer à une vitesse supérieure, à la faveur de la mise en place d'une seconde plateforme comme c'est le cas dans les autres consulats», a-t-il dit. Se montrant confiant, il a affirmé qu'avec la prochaine acquisition d'un nouveau siège par ce poste consulaire, des plateformes supplémentaires de traitement des dossiers seront installées et les conditions d'enrôlement des dossiers seront, par conséquent, améliorées.

Un effectif consulaire non proportionnel à la forte demande de transcription à l'état civil

S'agissant de l'acte de naissance (12 S), il a précisé que quelque 72 documents par jour sont délivrés aux ressortissants nés dans ce département de Hauts-de-Seine et transcrits sur le registre d'état civil du consulat. Il a souligné toutefois que l'effectif des services consulaires pour la transcription des naissances, n'est pas proportionnel à la forte demande exprimée par l'afflux très important de ressortissants résidant à Nanterre, et tributaires de cette transcription pour la délivrance de ce document administratif. «Nous sommes confrontés aux difficultés de délivrance du (12 S), non seulement lorsqu'il s'agit des ressortissants nés dans ce département et qu'il est d'abord obligatoire de transcrire sur le registre d'état civil, que pour ceux qui sont nés en Algérie, qui sont très nombreux et formulent leur demande par Internet. «De nombreuses communes ne répondent pas aux demandes introduites en ligne par les ressortissants et nombre d'entre eux se plaignent d'attendre parfois jusqu'à trois mois et même davantage sans voir venir leur 12 S», a observé le consul de Nanterre, appelant les communes à «redoubler d'effort» pour réduire les délais d'établissement et d'envoi de ce document indispensable à l'enrôlement des dossiers biométriques.

Attention à ces retards déjà soulevés par



les membres de la communauté nationale, le Secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale à l'étranger, avait annoncé, lors d'une récente visite en France, effectuée dans le cadre de l'opération biométrique, que son département réfléchissait à une formule consistant à établir des listes de ressortissants nés en Algérie et résidant à l'étranger et les transmettre collectivement au ministère de l'Intérieur, au lieu d'attendre que chaque ressortissant introduise à titre individuel, sa demande en ligne, pour obtenir son (12 S).

M. Dehendi, a enfin déploré la «négligence» constatée chez nombre de ressortissants «qui ne respectent pas les rendez-vous pris» pour l'enrôlement de leurs dossiers, «pour peu qu'ils possèdent un passeport conventionnel en cours de validité», obligeant parfois les services consulaires à prendre en compte ceux qui se présentent sans rendez-vous et «qui sont encore plus nombreux. Ceci perturbe sérieusement le planning prévu dans ce sens, a-t-il relevé.

Quelque 1021 dossiers de passeports biométriques ont été enrôlés au consulat de Nanterre depuis le 15 janvier dernier, début du lancement de l'opération dans cette circonscription consulaire, selon les chiffres fournis par M. Dehendi qui a précisé que plus de plus de 600 passeports biométriques ont été réceptionnés d'Algérie, depuis cette date, à ce jour. Lancée depuis le 15 janvier dernier dans sept postes consulaires pilotes, l'opération du passeport biométrique concerne aujourd'hui les ressortissants algériens de l'ensemble des dix-huit postes consulaires d'Algérie en France et sera prochainement étendue à toutes les représentations consulaires d'Algérie à l'étranger.

ECHANGE D'INFORMATIONS

Prochaine adhésion de l'Algérie à l'accord multilatéral de coopération

L'adhésion de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob) à l'accord multilatéral de coopération et d'échange d'informations (Mmou) de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (Oicv) devrait intervenir en 2013, a-t-on appris dimanche auprès du régulateur boursier.

«Nous sommes en cours de préparation de cette adhésion qui devrait intervenir avant fin 2013 dans le cadre d'échange d'informations et de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et des manœuvres frauduleuses dans le marchés financiers», a affirmé à l'APS le président de la Cosob, Abdelhakim Berrah.

En 2009, la Cosob avait soumis sa candidature pour devenir signataire du Mmou et une évaluation du cadre législatif qui régit le marché financier algérien au regard des principes de cet accord a été réalisée en 2012. «L'évaluation a porté principalement sur les aspects relatifs à la

capacité réglementaire de la Cosob d'échanger des informations avec les régulateurs étrangers et la confidentialité des informations requises», a indiqué M. Berrah. Cependant, après examen du dossier et des réponses apportées par la Cosob aux différents questionnaires transmis par l'Oicv, les experts de cette organisation mondiale ont considéré que la Cosob n'est pas apte à devenir, actuellement, signataire du Mmou.

Les raisons avancées par les experts sont trait, notamment à «l'absence de dispositions législatives accordant à la Cosob la faculté de recueillir des informations pour le bénéfice d'une autorité étrangère conformément aux dispositions du Mmou, ni celle d'échanger ces informations avec des autorités étrangères», a-t-il expliqué.

Ils ont jugé que la Cosob n'avait pas les pouvoirs d'obtenir toutes les informations requises aux termes du Mmou dans la mesure où elle n'a pas d'accès direct à toutes les informations et

documents bancaires, mais uniquement à ceux liés aux transactions boursières. La confidentialité des informations requises de l'autorité requérante n'est pas garantie, ont estimé les experts de l'Oicv qui ont fait remarquer que d'autres autorités ou organismes tiers peuvent avoir accès aux informations de la Cosob.

Nécessité de réviser le cadre réglementaire

«Les demandes d'information qui émanent des pays signataires du Mmou portent généralement sur l'accès à l'information bancaire, au lever du secret bancaire, ce qui n'est pas pour le moment de notre ressort», a fait remarquer M. Berrah.

Toutefois, «nous travaillons avec la Banque centrale et la cellule de traitement du renseignement financier (Ctrf) pour que ces structures qui sont habilitées par l'Etat algérien à le faire, nous communiquent l'information

afin que nous puissions la transmettre au demandeur», a-t-il ajouté. Au regard du rapport transmis par les experts de l'Oicv, la Cosob a entamé les démarches nécessaires pour apporter les correctifs nécessaires et combler les vides qui existent dans la législation actuelle pour atteindre les standards internationaux. «Nous devons faire quelques ajustements dans notre réglementation pour pouvoir répondre à toutes les exigences d'accès à l'information conformément aux dispositions du Mmou», a souligné le premier responsable de la Cosob.

Selon ce responsable, un projet de texte législatif répondant aux exigences du Mmou a été soumis aux experts de l'Oicv pour avis et recommandations.

«Nous n'avons aucun problème de transparence, au contraire nous sommes en train d'encourager cette pratique de bonne gouvernance à laquelle les autorités algériennes sont très attachées», a-t-il soutenu. En 2002, l'Oicv a adopté à Istanbul le

premier Accord multilatéral de coopération et d'échange d'informations (Mmou) entre régulateurs boursiers au niveau mondial.

Actuellement, la nécessité de limiter le secret bancaire et de favoriser la coopération internationale afin de lutter contre l'évasion fiscale en levant toutes les contraintes qui entravent l'investigation sur des comptes occultes, est au cœur des discussions des ministres européens des Finances qui veulent s'attaquer au secret bancaire. Neuf pays européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Pologne, Pays-Bas, Belgique et Roumanie) se sont déjà prononcés pour la mise en place d'une législation européenne sur le modèle du Fatca américain. Les pays du G20 ont demandé à la communauté internationale, lors de la réunion à Washington tenue en avril dernier, d'adopter l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales.

APS

PRESSE

M. Benhamadi appelle à relever les défis de l'ère numérique

Le ministre de la Poste et des technologies de l'information et de la communication, M. Moussa Benhamadi, a appelé vendredi la famille de la presse à poursuivre sa mission, «en s'attachant à l'objectivité et au professionnalisme et en respectant la déontologie journalistique, à l'ère des défis imposés par les sociétés de l'information».

Dans un message adressé à la famille de la presse, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, le ministre a souhaité que cette occasion constitue «une halte pour les professionnels de la presse pour mieux appréhender la responsabilité qui leur incombe au regard des enjeux et défis imposés par les sociétés de l'information».

L'Algérie «célèbre le 3 mai de chaque année, à l'instar des autres pays du monde, la journée mondiale de la liberté de la presse, qui fête son 20^e anniversaire sous le thème «Parler sans crainte, assurer la liberté d'expression dans tous les médias», rappelant que «ce thème a été choisi par l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la culture et les sciences (Unesco) en vue de mobiliser la communauté internationale autour de la protection des journalistes à travers le monde».

Pour la réalisation de cet objectif, l'ONU a pris, cette année, plusieurs mesures, a indiqué le ministre, soulignant qu'en sus de la presse conventionnelle écrite et audiovisuelle, la presse électronique s'est imposée en tant que média incontesté à travers un espace numérique auquel plusieurs personnes recourent pour diffuser des informations ou pour s'informer». Ce fait rend difficile la maîtrise de cet outil d'information au regard des flux rapides et importants d'informations enregistrées à travers le monde», a soutenu M. Benhamadi qui a mis en garde contre «les menaces qui pèsent sur la sécurité des journalistes, en raison de la cybercriminalité, de la violation de la vie privée et de la confidentialité des données personnelles, outre le recours au chantage et au piratage électronique».

«Je tiens à cette occasion, alors que nous célébrons le Cinquantenaire de l'Indépendance, à m'incliner à la mémoire des martyrs de la profession et victimes de la tragédie nationale qui se sont sacrifiés pour la défense des symboles de l'Etat algérien et de la souveraineté nationale...», a indiqué M. Benhamadi dans son message. La presse algérienne «a pu aujourd'hui, à la faveur du pluralisme politique et médiatique consacré par la Constitution, s'ouvrir aux différentes tendances médiatiques, ce qui constitue un acquis national à préserver», a rappelé le ministre mettant en avant l'appui dont la presse a bénéficié des hautes autorités du pays.

«Les importantes réformes initiées par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, pour le développement de ce secteur et la protection des journalistes en particulier» constituent le principal soutien de l'Etat à la presse, a souligné le ministre, évoquant notamment la dépénalisation du délit de presse. Le ministre a ainsi l'occasion pour réaffirmer «l'importance de l'information numérique», en tenant compte de la question de la sécurisation des informations sur internet, ajoutant que les institutions qui utilisent la matière médiatique électronique étaient en «nette augmentation», vu l'accès libre à internet. «L'Algérie peut être fière des réalisations accomplies en la matière d'autant plus qu'elle s'est inscrite parmi les pays n'ayant jamais imposé de contrôle sur l'internet tout en se joignant aux efforts internationaux pour la sécurisation des informations et la lutte contre la cybercriminalité», a-t-il dit.

Il a souligné le rôle du secteur de la Poste et des technologies de l'information et de la communication à l'élaboration d'une série de projets de lois et de dispositions dans ce domaine.

APS

Notre photographe, Madjid Naït Kaci honoré

Madjid Naït Kaci est photographe de longue date. Actuellement à DK News, il a été honoré par l'association que dirige Abdenour Belkheir, ancien journaliste, entraîneur des sélections nationales de la profession et d'autres sphères depuis 1973.

Il a institué, il y a 7 ans, un diplôme de reconnaissance professionnelle pour les journalistes.

Cette année ont été distingués : feu Sid Ali Azzoug, Mourad Tirouche également décédé, Ahmed Achour, Redouane Bendali, Tahar Aggoun, Benyoucef Ouadja, Aissa Madani, Z'hor Benhoua et Madjid Naït Kaci.

La cérémonie a eu lieu à l'hôtel Mercure en présence de personnalités du monde sportif telles que M. Berraf, président du Comité national olympique, les directeurs des stades du 20 Août et



Ph. : Toufik H.

du 5-Juillet des arbitres de ligues.

Le gala a été rehaussé par la présence de M. Mohamed Boughazi, représentant le président de la République (qui a remis la coupe du vainqueur à l'équipe d'Ennahar en présence des joueurs du journal *Le Temps d'Algérie*), Hocine Nécib, ministre des Ressources en eau, le directeur général de la Protection civile, M. Lehdihi, le colonel Kamel Hellani directeur de l'Ecole de la Protection civile de Dar El Beida, le directeur de wilaya de cette institution, M. Mohamed Tigircine, les présidents d'APC de Boumerdès,

Dar El Beida. La Dgsn était représenté par deux officiers supérieurs à cette manifestation exemplaire organisée sous le double signe de la nostalgie et de la commémoration du 50^e anniversaire de l'indépendance.

Abdenour Belkheir publie ces jours-ci un livre sur ces années, intitulé «Les effluves de la nostalgie», pour lutter contre l'oubli.

La direction et les travailleurs de *Dk News* félicitent les organisateurs de cette sympathique manifestation.

O. L.

BORDJ BOU ARRÉRIDJ Plus de 3 milliards de centimes pour la réfection de la route de Cheffa

Plusieurs opérations ont été inscrites par l'APC de Khellil, 30 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Bordj Bou Arréridj, dans le cadre des plans communaux de développement, au profit des différents villages de cette commune de l'est de la wilaya, et qui accuse un retard énorme en matière d'aménagement urbain.

La priorité a été accordée, cette année, à l'aménagement du réseau routier qui souffre de dégradation. Ainsi, un montant de 3,4 milliards de centimes a été consacré pour la réfection du chemin communal reliant le village de Cheffa au chef-lieu de la commune sur un linéaire de 4 kilomètres en passant par un autre village Ouled Belhadj.

Mouad B.

M'SILA Les opérateurs et les commerçants réclament un port sec

Que faut-il pour suivre le dynamisme commercial de la région de M'Sila ? Pour répondre à cette question, la section de l'Union générale des commerçants algérien de la wilaya de M'Sila (Ugcaa) a décidé, par le biais de son président, Boudissa Mehia, de créer un port sec à M'Sila. La région compte pas moins de 38 000 commerçants dont 1 775 grossistes et un grand nombre d'importateurs et d'opérateurs économiques. Les autres raisons citées par les intéressés : la surcharge touchant les ports d'Alger, de Béjaïa et de Jijel et l'incompatibilité face à des concurrents plus féroces à l'instar de ceux du Nord. Ces derniers disposent, en effet, de tous les ingrédients du succès : des délais de livraison plus courts, moins de charges, notamment celles relatives au transport.

«Ceux de M'Sila, pour leur part, supportent tous les coûts du fret à l'import-

export. Ce qui leur fait perdre en moyenne 2 à 3 jours pour chaque commande». Pour remédier à cette situation, il est impératif et urgent de créer un port sec à Fès, soulignent les commerçants de la région. Selon eux, cette plateforme intégrée de dédouanement permettra d'effectuer sur place les procédures de dédouanement nécessaires lors des opérations d'import-export. Certes, ce projet nécessite une intervention a priori de l'Etat. Bref, les opérateurs demandent, aujourd'hui, des mesures gouvernementales incitatives propres à la région. Lesquelles seront le vecteur fondamental pour la relance socioéconomique regroupant tous les opérateurs publics et privés dans le cadre d'un programme prédefini assurant une visibilité et une prévisibilité économique, financière et fiscale.

Mouad B.

FORMATION L'UNPEF annule le mouvement de protestation prévu le 6 mai

L'Union nationale des personnels de l'Education et de la Formation (Unpef) affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) a annulé le mouvement de protestation prévu le 6 mai pour interigner les pouvoirs publics sur nombre de revendications socioprofessionnelles.

La décision de l'Unpef fait suite à «la reconnaissance par le ministère de la Légitimité des revendications et sa disponibilité au dialogue et à la concertation», indique vendredi un communiqué de l'Unpef.

La révision de certaines clauses du statut particulier et le système indemnitaire des travailleurs du secteur et «l'intégration des contractuels dans des postes permanents selon l'ancienneté et les diplômes obtenus», figurent parmi les revendications soulevées par l'Unpef à la tutelle. Le syndicat demande aussi de «calculer la prime de performance pédagogique avec effet rétroactif à partir de 2008 au lieu de 2012 ainsi que la promotion systématique de tous les travailleurs ayant 10 années d'expérience.

L'Unpef a affirmé qu'elle restait «attachée à ses revendications légitimes qu'elle défendra en toute responsabilité dans le cadre du dialogue et de la concertation avec la tutelle».

IL LA SÉQUESTRE SOUS PRÉTEXTE DE L'ÉPOUSER

5 ans de prison ferme

Kamel, 33 ans, a été arrêté et condamné à 5 ans de prison ferme pour avoir kidnappé sa cousine Nadia, 16 ans, ce qu'il avait déjà fait auparavant. Kamel récidive. Il la guette, et sous la menace, il la conduit dans une forêt près de Ben Aknoun.

**A.Ferrag**

Trois jours plus tard, elle réapparaît après avoir, bien sûr, perdu sa virginité. En agissant ainsi, il pensait que son oncle lui accorderait la main de sa fille. Mais il s'est trompé lourdement et ses sévices sur la mineure lui vaudront un long séjour derrière les barreaux.

En effet, son oncle, ne lui a jamais pardonné d'avoir déjà enlevé sa fille une première fois avec tout le déshonneur que cet acte avait causé à la famille. Le deuxième mauvais coup de Kamel l'a rendu encore plus en colère. Sa décision de ne pas lui accorder la main de sa fille et de le poursuivre en justice n'en a été que plus forte.

Lors de son procès, Kamel a tenté tout au long de l'interrogatoire de minimiser les faits qui lui sont reprochés. Il dira qu'il n'avait agi de la sorte que dans le but de prendre

Nadia pour épouse outre l'incapacité du soupirant à subvenir aux besoins d'un foyer, car sans profession, son oncle savait parfaitement que l'histoire du mariage à laquelle se cramponnait l'accusé n'était qu'un prétexte pour échapper à la condamnation. Il pourrait s'unir, certes, à la victime mais il l'abandonnerait une fois le dossier définitivement classé. Conscient du jeu et des calculs du jeune prétendant, son oncle prend ainsi les devants, exigeant que celui qui a causé son malheur et celui des siens, particulièrement sa fille paie sa faute. Lui succédant, le représentant du ministère public s'aligne sur la même plaidoirie.

Il insiste auprès de la Cour pour qu'une peine exemplaire soit infligée à Kamel, qui n'a pas tenu compte de la clémence des juges à son égard lors de sa première affaire de kidnapping et de séquestration. A la fin des délibérations, le président du tribunal prononce une peine de 5 ans de prison ferme.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Visite guidée au service de la brigade d'identification de la Sûreté de Batna



Les représentants de la presse locale et nationale ont été conviés, vendredi à Batna, à une visite guidée au service de la brigade d'identification de la Sûreté de wilaya, désormais dotée d'équipements de dernière génération, a-t-on constaté.

Des explications ont été fournies à cette occasion par le responsable de ce service, le lieutenant Smail Laribi, sur le fonctionnement du logiciel d'identification des empreintes digitales, fonctionnel depuis mars dernier dans cette structure.

Relié au réseau national de bases des données d'identification, ce logiciel d'une «haute technicité» est

d'un «grand apport dans le travail quotidien de la brigade d'identification des services de police, a souligné le même officier, mettant l'accent sur la contribution de ce logiciel dans l'enrichissement de la base de données nationale d'identification à travers les empreintes digitales.

La visite, première du genre, s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la liberté de la presse. L'occasion a également été mise à profit pour honorer les journalistes exerçant à Batna au cours d'une cérémonie conviviale à laquelle ont assisté le chef de Sûreté de wilaya et des cadres de ce corps constitué.

M'SILA 33 quintaux de plastique sans facture saisis par la Gendarmerie nationale

Les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale d'Ouled Madhi, 10 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de M'Sila, ont réussi à saisir pas moins de 33 quintaux de plastiques non facturés. Agissant lors d'un contrôle de routine sur la RN40 et RN45, les gendarmes ont pu saisir cette marchandise à bord d'un camion. **Mouad B.**

BORDJ BOU ARRÉRIDJ Un deuxième corps découvert sur l'autoroute en l'espace de six mois

Un promeneur a retrouvé un corps sans vie vendredi à Zenoua, sur l'autoroute Est-Ouest dans la commune d'El Achir, 10 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Bordj Bou Arréridj. Selon une source locale, le sexe de la victime est masculin mais son identité demeure encore inconnue. La mort remonterait à quelque heures déjà, mais une autopsie sera pratiquée sur le corps afin de faire avancer l'enquête et d'identifier la victime. Une enquête de voisinage et de proximité avait été engagée avec l'aide des techniques de police scientifique. C'est la deuxième fois qu'un corps poignardé est découvert dans ces lieux. Le premier avait été trouvé dans un fossé, d'abord en septembre dernier au même endroit presque.

M. B.

BENI DOUALA

Le corps de Laceuk Ali aurait été repêché d'un puits à Naciria

Le corps de Laceuk Ali aurait été repêché d'un puits par des villageois de Taazib dans la commune de Naciria.

Disparu le 22 février à Tala Khellil dans la commune de Bénou Douala, la victime âgée de 24 ans n'a plus donné signe de vie.

Selon certaines voix, les habits retrouvés seraient ceux que portait le jeune avant d'être kidnappé. Rien ne confirme cependant cette thèse. Tout le monde est dans l'attente des analyses ADN du corps. Elles seront à la disposition des services concernés et de la famille dans trois jours, affirmaient une sources hier. La disparition de la

LEUR PROCÈS S'OUVRE AUJOURD'HUI À ALGER 2 terroristes impliqués dans l'assassinat de plus de 500 personnes

Le procès de deux terroristes présumés impliqués dans l'assassinat entre 1996 et 2004 de plus de 500 personnes et le viol de plus de 60 femmes aura lieu aujourd'hui devant le tribunal Criminel d'Alger, a-t-on appris de source judiciaire.

Les deux accusés ont avoué au cours de l'instruction avoir rejoint en 1997 le groupe terroriste activant à Oued Romane (Chlef) et assassiné des éléments de l'Armée nationale populaire, des membres de groupes de légitime défense (GLD) et des villageois dans les régions de Boumerdès, Médéa, Khemis, Tiaret, Chlef, Relizane et Blida, selon la même source. Les deux accusés ont également participé entre 1996 et 2004 à des viols collectifs et à l'égorgement d'un grand nombre de filles dans les régions susmentionnées, a ajouté la même source. L'accusé K. Djillali a reconnu avoir participé en 1999 dans la région de Chlef à l'assassinat de 50 personnes et à l'enlèvement, au viol collectif et à l'égorgement de 9 femmes. Il a également avoué avoir assassiné la même année 5 militaires à Oued Romane (Chlef) et deux éléments des GLD à Oued Rmel. Il a aussi avoué avoir participé depuis 2000 à des massacres au douar Tegrart, assassiné 7 élèves d'une école coranique à Relizane et 15 autres personnes dans la région de Baal. L'accusé A. Ali a, quant à lui, reconnu avoir participé en 1998 au massacre de 19 personnes à Chlef. Il a également reconnu avoir participé en 2001 au massacre de 20 membres d'une même famille et à l'enlèvement, au viol et à l'assassinat de plusieurs femmes à Tissamsilt. Selon ses aveux, L'accusé a assassiné en 2003 vingt personnes à Larbaâ (Blida) et commis plusieurs autres massacres et viols.

INTEMPIÉRIES AU NIGER Deux morts et 2 000 sans-abri

Deux enfants ont été tués et 2 000 personnes sont sans abri après des inondations causées par de fortes pluies dans la région d'Agadez, en plein désert dans le nord du Niger, a annoncé vendredi l'ONU. La semaine dernière, «deux jeunes enfants ont été emportés par les eaux et une femme a été blessée après une pluie à Iférouane», une localité de cette région reculée, a indiqué le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) à Niamey dans son dernier bulletin. Selon l'agence onusienne, ces pluies «précoce» ont fait plus de 2 000 sans-abri à Iférouane ainsi qu'à Tabalak, dans la région de Tahoua, voisine d'Agadez. Les populations sinistrées se sont réinstallées sur les flancs des montagnes environnantes et vivent dans des abris de fortune. «La situation humanitaire reste précaire, car les sinistrés restent fragilisés par la perte de leurs productions et de leur cheptel détruits par les eaux», a alerté Ocha.

K.N.A

Sept terroristes présumés devant la justice lundi pour assassinats, raps et viols à Alger

Le procès de sept (7) présumés terroristes impliqués dans des assassinats, pose de bombes dans des lieux publics, raps et viols depuis 1997 à Alger et ses environs, aura lieu lundi devant le tribunal criminel d'Alger, a-t-on appris de source judiciaire. Parmi les accusés, figure le dénommé Kobbé Hocine qui est à l'origine du démantèlement d'une cellule du groupe islamiste armé (GIA) à Alger, selon la même source.

Les accusés doivent répondre des chefs d'accusation de «constitution d'un groupe terroriste armé, de massacre avec pose de bombes dans des lieux publics, assassinats, raps et viols», a ajouté la même source. L'affaire remonte à 1997 lorsque l'accusé Hocine Kobbé a été chargé par le groupe terroriste activant à Alger de déposer une bombe artisanale à la gare ferroviaire de Gué de Constantine. L'engin a explosé entre les mains de Kobbé, lui causant une cécité presque totale.

Malgré son handicap, l'accusé Kobbé a continué d'être un élément de soutien et d'appui pour ce groupe terroriste, et il s'est chargé de procurer des renseignement ainsi que du transport des terroristes pour exécuter des attentats dans plusieurs régions de la capitale.

Charge par l'émir du GIA, Rachid Abou Tourab, d'exécuter un attentat suicide à la ceinture explosive, Hocine Kobbé décida alors d'informer les forces de sécurité sur les activités de ce groupe terroriste.

Il a par ailleurs informé les forces de sécurité des caches des groupes terroristes ce qui a permis l'arrestation de plusieurs personnes et la récupération d'armes et de munitions de guerre.

DJELFA L'enfant enlevé dernièrement retrouvé sain et sauf par la Gendarmerie nationale

L'enfant Zakaria, disparu depuis le 28 avril dernier à El Bouirat El Ahdab (70 km au nord de Djelfa), a été retrouvé sain et sauf samedi en milieu de journée par la Gendarmerie nationale, a informé le commandant du groupement de la wilaya.

«L'enfant, âgé de 22 mois, a été retrouvé au fond d'un puits à sec et couvert, de nef (9) mètres de profondeur», a indiqué à l'APS le lieutenant colonel Hamdouche Ali, expliquant que des éléments de la Gendarmerie ont procédé à une seconde fouille du puits après qu'ils furent alertés par des citoyens qui ont entendu des gémissements provenant.

«L'enquête préliminaire de la Gendarmerie nationale permet d'indiquer que l'enfant a été déposé récemment au fond du puits par ses ravisseurs présumés», a observé le lieutenant-colonel Hamdouche, expliquant que «l'état de santé + stable+ de l'enfant et son inexistence dans le puits, lors d'une première fouille, permettent d'affirmer cela».

Selon le commandement du groupement de la Gendarmerie, les ravisseurs présumés ont déposé l'enfant au fond de ce puits, situé à environ 800 mètres de la ville, suite à la pression et aux recherches menées par plus de 400 gendarmes pour le retrouver.

L'enfant a été admis à l'hôpital de Hassi Babbah pour un examen médical, a ajouté la même source.

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE

L'AREN rend hommage aux journalistes et aux correspondants

OULD SIDI AMAR

Aucune rencontre, ni vœux ou félicitations de la part des responsables qui ne sont pas manifestés pour féliciter ceux qui veulent informer, voire satisfaire le droit du citoyen à l'information au péril de leur vie. Cette situation désobligeante en dit long sur le combat qui reste encore à mener et sur la nécessaire solidarité de la corporation pour faire face à toutes les entraves liées à l'exercice de ce noble métier.

Malheureusement, il y a encore des gens, des personnes et même des responsables du mouvement étudiant qui pensent à cette catégorie de correspondants de presse de la wilaya de Tissemsilt, que le bureau de L'Alliance pour le renouveau étudiant national «Aren» du centre universitaire de Tissemsilt a organisé et accordé une extrême importance aux représentants de la presse locale, en fêtant la Journée mondiale de la liberté d'expression et de la presse, ce jour, le 03 mai 2013, et ce, pour la septième fois dans l'histoire de la presse de la wilaya. En 2005, c'est l'ex-P/APC, M. Mohamed Dendane, en 2006, c'est le bureau de wilaya du MSP, en 2007, c'est le bureau de wilaya du Pnsd, en 2010, c'est le mouvement associatif (Aren, Anac et Onse), en 2011, c'est l'Aren et le MSP, en 2012 c'est le mouvement associatif (Association pour la défense des droits des entrepreneurs de la wilaya) ainsi que la formation politique (Pnsd) et cette année 2013 c'est Le bureau de wilaya de l'Aren du centre universitaire de Tissemsilt.

Une louable initiative

Cette rencontre a eu lieu en présence de tous les correspondants de la presse écrite de la wilaya de Tissemsilt. Dans une ambiance très fraternelle, les correspondants de la presse ont répondu à l'appel afin d'être honorés pour la septième fois dans l'histoire du 23^e anniversaire de la Journée mondiale de la liberté d'expression et de la presse. Une initiative qui est à encourager et à prendre en considération d'autant plus qu'elle est l'œuvre du mouvement associatif de la wilaya de Tissemsilt.

Par ailleurs, lors de cette journée, un appel a été lancé au profit des correspondants de la presse locale pour une participation au développement socio-économique et culturel de la wilaya. En réponse, les présents (les hommes de la plume) ont apprécié l'idée de participer pleinement à tout ce qui peut

Une fois de plus les gens de la presse ont été ignorés, voire marginalisés à l'occasion de cette Journée mondiale de la liberté de la presse. En effet, l'indifférence totale des autorités et institutions locales a été manifeste dans la wilaya de Tissemsilt.



enrichir leur wilaya. Soulignons, qu'une réception chaleureuse a été organisée en l'honneur des frères de la presse, par la suite quelques uns du mouvement associatif sont intervenus. Même les correspondants de la presse locale se sont exprimés sur l'événement et sur l'expérience de la presse qui a atteint un degré de maturité lui permettant de gagner davantage en crédibilité. Le 03 mai devrait être une occasion historique pour faire le bilan de ce qui a été réalisé et sur ce que la presse locale a acquis une expérience qui lui permet d'aller de l'avant. Le responsable du bureau de l'Aren appelle à l'annulation du caractère pénal des délits de presse. Dans une déclaration rendue publique, hier, à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, l'Aren a plaidé, en effet, pour la suppression de toutes les lois restrictives des libertés et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre les journalistes et les correspondants de presse.

Professionaliser le métier

«La presse est l'un des piliers du système démocratique et un moyen de lutte contre la corruption et pour la réalisation du développement. Tout manque de professionnalisme de la presse ne

niversaire de la Journée mondiale de la liberté d'expression et de la presse.

C'est ainsi que différents cadeaux symboliques ont été offerts aux correspondants. Un hommage particulier a été ainsi rendu aux différents journaux de la presse algérienne présente dans la wilaya de Tissemsilt. En guise de clôture, les organisateurs de ce rendez-vous journalistique, quelques figures réputées par leur plume et leur longue et riche expérience ont été récompensés, on cite entre autres Abed Meghit, Youcef Achira, Zaffer Ahmed et Tebbak Abdelkader...

Enfin, c'est dans un climat bon enfant et de retrouvailles que cette journée s'est déroulée. La liberté de la presse est considérée comme une pierre angulaire des droits de la personne et comme une assurance que les autres droits seront respectés. Elle favorise la transparence et une bonne gouvernance et représente, pour la société, la garantie que régnera une véritable justice.

La presse garante de la liberté d'expression

La liberté de la presse et les cultures qui sont elles-même une condition menant à une compréhension et à une coopération durables. Aux pires moments de l'histoire de notre pays, des femmes et des hommes, armés d'une plume et beaucoup d'engagement, ont payé le prix fort pour leurs convictions inébranlables à travers le combat qu'ils ont mené. Le lourd tribut payé par la profession, durant la décennie noire, est inoubliable.

Un grand hommage a été rendu aux femmes et hommes, ceux qui sont morts, ceux qui ont donné leur vie en exerçant le noble et difficile métier d'informer à l'instar de Tahar Djaout, Smâïl Yafah, et les autres...

A signaler qu'une minute de silence a été observée à la mémoire des journalistes ayant perdu leur vie dans l'exercice de leur fonction ainsi au regrette pr Mustapha Chettouhi, directeur des études à l'Institut des sciences juridiques et administratives au centre universitaire de Tissemsilt.

Le défunt décéda suite à un accident de la circulation à la Chiffa dans la wilaya de Blida. Signalons que les journalistes et les correspondants de presse de la wilaya de Tissemsilt, souhaitent à L'Alliance pour le Renouveau Estudiantin National du centre universitaire de Tissemsilt et à leur tête M. Farlou Abdelkader, une bonne continuité au sein de l'Aren envers l'Alliance et les étudiants.

Début de concrétisation du projet de promotion du musée des BEAUX-ARTS D'ALGER PAR L'AMMED

Le projet de promotion du musée des Beaux-Arts d'Alger par l'Association des Musées méconnus de la Méditerranée (AMMed) vient de connaître un début de concrétisation, a-t-on appris vendredi auprès de la secrétaire générale de l'association.

Deux actions sont actuellement en cours pour ce musée, un bel ouvrage surplombant la baie algéroise et réputé pour son fonds inestimable. Il s'agit de la construction du grand site internet interactif et la réalisation du documentaire en partenariat avec la chaîne Arte.

«Concernant la plateforme Internet, une première équipe de l'AMMed s'est rendue sur place il y a une dizaine de jours pour visiter le musée et identifier, avec l'aide de sa directrice Mme Dalila Mohamed-Orfali, les peintures et œuvres d'art qui seront numérisées sur le grand site Internet qui est en préparation», a indiqué à l'APS la secrétaire générale de l'AMMed, Sonia Mabrouk. Selon elle, ce site permettra aux internautes du monde entier de découvrir les magnifiques pièces contenues dans ce musée. Tout en affirmant que la finalisation intervient en juin prochain, la co-fondatrice de l'AMMed a rappelé que l'objectif à travers une

telle action est de mettre en valeur des lieux d'histoire peu connus qui symbolisent le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée.

«Le Musée d'Alger s'inscrit dans un siècle d'histoire algérienne et, en même temps, il raconte l'art universel», a-t-elle expliqué, affirmant que le Musée des Beaux-Arts d'Alger «gagnerait, au vu de ses œuvres saisissantes, à être davantage connu tant par les touristes étrangers que par les Algériens eux-mêmes».

Concernant la seconde action, à savoir le tournage du documentaire sur le musée algérois, elle a annoncé que, sur les conseils de Mme Orfali, il aura lieu au début du mois d'août afin de bénéficier de la plus belle lumière possible pour tourner les images en interne et en externe. Pour présenter les actions de l'Association muséale méditerranéenne en faveur du musée des Beaux-Arts d'Alger, Mme Mabrouk et le président de l'AMMed, Marc de Lacharrière, compte se rendre sur place au début de l'automne prochain.

Considéré comme l'un des plus beaux balcons sur la Méditerranée, le Musée national des Beaux-Arts d'Alger est réputé pour son fonds inestimable. Outre les toiles de fondateurs de la peinture algérienne contemporaine comme Mohammed Khadda et Baya, il regorge

d'œuvres d'artistes français de renom, à l'instar de Delacroix, Fromentin, Degas, Renoir et autres. Le Musée a été érigé à partir de 1927 sur la colline boisé du quartier d'El Hamma au cœur d'une végétation généreuse face au verdoyant Jardin d'Essai. Sa collection est considérée comme la plus importante pour l'art en Algérie et sur le continent africain. Outre sa grande collection de peintures, le musée renferme des gravures et estampes anciennes ainsi qu'un bel ensemble de sculptures, de mobilier ancien et d'art décoratif. Sa promotion par l'AMMed intervient après celles ayant concerné la maison du baron d'Erlanger, à Sidi Bou Saïd, en Tunisie (autrement appelée le palais Ennejma Ezzahra), et le Musée archéologique de Thessalonique en Grèce.

Soutenu par une dizaine de mécènes versés dans la chose musicale, l'AMMed s'assigne comme principaux objectifs la mise en valeur des «musées méconnus» de la Méditerranée afin de parvenir au dialogue des cultures et au rapprochement des civilisations des pays de la région. Chaque année, son conseil scientifique, présidé par M. Henri Loyrette, président-directeur du Louvre, choisit un musée du pourtour méditerranéen en vue de sa promotion, au tire du plan d'action de l'exercice en cours.

**FESTIVAL DIMAJAZZ 2013 À CONSTANTINE
Lucky et Tamara Peterson offrent une soirée de clôture inoubliable**



La onzième édition du festival culturel international Dimajazz a été clôturée vendredi soir, en beauté, à la salle de spectacle du théâtre régional de Constantine avec une soirée inoubliable de blues, de musique et d'art animée par le bluesman américain Lucky Peterson et son épouse Tamara. En scène dès 21 heures, le surnommé légende vivante du blues, au clavier, accompagné de Shawn Kellerman à la guitare, Raul Valdes à la batterie et Timothy Waites à la basse entamé avec «Trouble» de Ray Lamontagne, dans un timbre de voix chaleureux dégageant une énergie et tenant en haleine un public qui savoure ses paroles et boit ses notes.

Jonglant comme personne entre les instruments musicaux, Lucky Peterson passe à la guitare et déplace les frontières musicales en donnant à sa musique des airs de funk, de jazz et des slows blues dont il a le secret, s'approprie la scène dans ses moindres recoins et emporte un auditoire ébahit au septième ciel.

Cherchant une parfaite communion, Lucky descend parmi le public et laisse libre court à sa guitare, et gratifie l'assistance avec un cocktail des morceaux instrumentaux agréables, de passages solos de basse et de guitare. Sa moitié Tamara Peterson fait, par la suite son entrée sur scène, et le couple offre une «scène de ménage» des plus captivante, dégageant une alchimie artistique magique avec «I wish I knew how it would feel to be free» de Nina Simone, «I Got a woman» de Ray Charles et Renald Richard, «Talking bout love» de leur album «Darling for ever» et «Superstition» de Stevie Wonder. Aux raps, Lucky Peterson offre à son public un cocktail de morceaux musicaux, ébalant toutes ses prouesses artistiques.

Aux alentours de minuit, l'artiste quitte la scène après trois heures de spectacle, sous des tonnerres d'applaudissements.

En coulisses, Lucky Peterson a déclaré qu'il a trouvé, pour sa première virée en Afrique du Nord, le public superbe, soutenant que la musique est un «message d'amour, de partage et de paix» entre les peuples.

La onzième édition du festival culturel international, placé sous le signe «pour la paix, pour la liberté» et classé par l'Unesco, parmi les événements culturels les plus importants dans le monde, s'achève après neuf belles soirées de programme riche et diversifié et le passage d'une constellation d'artistes qui se sont déployés à étoiler les écoles et influences du jazz. Le commissaire du festival, Zouhir Bouzid a déclaré à l'APS que la onzième édition est «celle de la maturité», précisant que cet événement culturel «évolue d'une édition à une autre avec une programmation en constante évolution, un niveau de technicité plus performant et une organisation bien maîtrisée.

«MAGHREB HOME DESIGN»

L'«ambassade» du Maghreb de l'artisanat

Arslan B.

Tout récemment, encore une fois, l'équipe du «Livre d'or» de «Maghreb Home Design» a animé une rencontre fort conviviale avec le public en collaboration avec l'Insim de Béjaïa dans les locaux de cet institut. Devant un parterre mixte très attentif, le pilote de MHD, le Tunisiens Mourad, a exposé les grandes lignes de la «philosophie» de Maghreb Home Design, sa stratégie et ses objectifs à l'international, notamment.

«Dans le cadre de ses efforts constants pour la promotion de l'artisanat, Le Livre d'Or se propose de lancer un label Maghreb Home Design

destiné à valoriser à l'international la richesse et la diversité du patrimoine maghrébin en créant une synergie entre la tradition et la modernité.

Ce processus a été entamé depuis quelques années par le choix de plusieurs articles minutieusement sélectionnés à travers des missions de prospection effectuées dans différentes régions du Maghreb», lit-on dans Le Livre d'Or «Med Synergie» dédié particulièrement à Béjaïa et dont la prise en charge rédactionnelle est assurée par la talentueuse Razika Baghdad qui n'est pas à présenter.

Cette rencontre du 23 avril 2013 dans les locaux de l'Insim a été suivie de l'inauguration de la 1^{re} vitrine MHD à l'hôtel Brahmi (Rue de Liberté, Bé-

jaja). Il a été rappelé, durant la rencontre, que «Le concept Maghreb Home Design» se situe bien au-delà de la seule notion commerciale, il embrasse une dimension culturelle commune aux pays du Maghreb, civilisationnelle, identitaire...».

Synergie demeure, en tout cas, le vocable qui résume très précisément toute la démarche conceptuelle de MHD, d'autant que celle-ci se veut, sinon exclusivement, du moins essentiellement un «melting-pot» (creuset) de styles, de cachets divers mais, cependant, gravitant autour d'un... design commun, véritable lien artistique strictement et jalousement maghrébin. Fièrement, surtout...

ADRAR

Une trentaine d'artisans de Fenoughil bénéficient d'une formation en poterie

Une trentaine d'artisans de la commune de Fenoughil, dans la wilaya d'Adrar, ont bénéficié d'un cycle de formation en poterie, a-t-on appris vendredi auprès des responsables de la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de la wilaya. Cette formation de cinq jours, vise à développer les compétences de cette catégorie d'artisans, et l'amélioration de la qualité de ce métier traditionnel qui caractérise cette région, considérée comme l'un des pôles de la poterie et la céramique en Algérie, ont indiqué les organisateurs. Des cours théoriques et des techniques pratiques sur la poterie et la fabrication des ustensiles de cuisine, de produits de décoration, et les meilleures techniques d'adapter l'argile, ma-

tière première de base de ce métier traditionnel, ont été présentées aux participants issus de différentes régions de la commune de Fenoughil, selon la même source.

Plusieurs artisans de cette région ont exprimé leur «satisfaction» pour cette initiative, deuxième du genre, qui leur a permis d'acquérir de nouvelles techniques de ce métier, et qui leur permettra d'améliorer la qualité du ce produit artisanal. Des diplômes de qualification ont été distribués aux participants au cours d'une cérémonie organisée jeudi dernier, en présence des autorités de cette collectivité, cadres de la CAM, et des associations locales activant dans le domaine de la poterie.

7 idées reçues sur l'alimentation de bébé

Entre les recommandations du pédiatre, les conseils de grand-mère et les goûts de chaque enfant, l'alimentation devient vite un vrai casse-tête ! Faites le point pour composer l'assiette idéale de votre bébé.

1. Trop de protéines c'est un risque de surpoids

Vrai. Un lien entre des menus trop riches en protéines avant 3 ans et un risque d'obésité a été démontré. Il faut donc limiter la consommation de protéines en fonction de l'âge de l'enfant :

- **avant 6 mois :** lait maternel (plus faible en protéines que le lait infantile) ou à défaut lait infantile.

- **de 6 mois à 1 an :** 10g par jour de viande, de poisson ou d'œuf (20g à partir du 9^e mois).

- **de 1 an à 2 an :** 30g par jour de viande, de poisson ou d'œuf.

Attention, optez pour des produits laitiers spécifiques aux bébés car plus de deux fois moins riches en protéines que ceux à base de lait de vache !

2. Les bébés n'ont pas le droit de manger épice

Faux. Mis à part le sel dont il faut limiter l'usage (inutile jusqu'à un an), tous les condiments sont permis pour éveiller bébé au goût avec un grand «G». Evidemment, il convient de réaliser une initiation très progressive sous peine de refus catégorique : une pointe de curry dans sa purée de carottes, quelques grains de poivre dans son hachis Parmentier, une pincée de coriandre dans sa soupe...

3. Tous les bébés aiment le sucre

Vrai. Le goût de la saveur sucrée est inné chez tous les enfants. D'ailleurs, le lait maternel possède un goût très sucré. C'est pourquoi il ne faut pas encourager bébé à



en manger trop sous peine de l'exposer à des problèmes de poids. Pour apporter à votre enfant toute l'énergie nécessaire, préférez le fructose contenu dans les fruits sous forme de compote par exemple ou les sucres lents qu'on trouve dans les produits céréaliers (céréales, pain, pâtes, riz...) aux sucres rapides qui doivent rester exceptionnels dans les menus de la semaine (biscuits, chocolat, confiture...).

4. Fruits et légumes sont permis dès 5 mois

Vrai et faux. Ils sont permis... mais pas tous. Certains fruits exotiques (kiwi, ananas, mangue) peuvent déclencher des allergies. Mieux vaut attendre 9 mois ou un an pour les introduire. Dans tous les cas, surveillez les éventuelles réactions sur la peau de bébé. Quant aux légumes, on recommande d'attendre aussi 9 mois ou un an pour les choux qui peuvent provoquer des

ballonnements. Attention aussi aux aubergines, souvent allergisantes.

5. L'allaitement exclusif couvre tous ses besoins

Vrai. Jusqu'à 6 mois, le lait maternel fournit exactement à votre enfant tous les nutriments dont il a besoin ! La diversification alimentaire peut commencer vers 4-5 mois mais rien ne vous y oblige sur un plan de la santé avant 6 mois. De plus, le lait maternel change de goût avec l'alimentation de la mère, ce qui permet un éveil précoce aux différentes saveurs.

6. Un enfant qui mange des solides n'a plus besoin de lait

Faux. Un bébé doit boire au moins

500 ml de lait par jour jusqu'à un an et cela pour couvrir ses besoins en calcium. Dès 6 mois, donnez-lui du lait deuxième âge plus adapté à son développement. Dès un an, vous pouvez passer au lait de croissance. S'il a soif, vous pouvez proposer de l'eau faiblement minéralisée à votre petit.

7. Les bébés ne doivent pas consommer de matières grasses

Faux. Dès la diversification alimentaire, vous pouvez introduire une cuillère à café d'huile ou une noisette de beurre (par jour) dans les recettes de bébé. Variez les sources de matières grasses car elles apportent toutes des nutriments différents et indispensables à la croissance de votre enfant. Ne dépassiez pas les doses sinon bébé risque de prendre du poids inutilement. A noter : il faut ajouter ces graisses «à froid» sur des aliments cuits à la vapeur.

De l'eau, rien que de l'eau

A part le lait, c'est la seule boisson indispensable aux bébés ! Toutes les autres sont à réservier aux jours de fête et occasions exceptionnelles.

Les premiers mois, l'alimentation de votre bébé qui contient environ 85% d'eau, lui apporte des quantités suffisantes pour qu'il n'ait pas soif. Mais il suffit parfois d'une poussée de fièvre, d'une forte chaleur ou d'un épisode de diarrhée pour qu'apparaîsse un risque de déshydratation. N'oubliez pas : votre bébé ne peut régler lui-même sa consommation d'eau.

Présentez-lui son verre aux repas, après la sieste, après une sortie au square car non seulement l'eau hydrate mais elle participe à l'élimination des toxines. Mais, les premiers mois, ne lui donnez pas n'importe quelle eau car son organisme n'est pas encore mature. L'eau du robinet provient du captage des eaux superficielles (cours d'eau,

lacs) ou des nappes ou sources souterraines. Pour répondre aux critères de «potabilité», elle est successivement filtrée, décantée, additionnée de chlore et contrôlée sur le plan bactériologique. Seul souci : sa composition en nitrates qui varie selon la région, l'heure de la journée, les précipitations... et qui risque, s'il y a surcharge, de fatiguer les reins de bébé. Voilà pourquoi il est conseillé de recourir aux eaux en bouteille au moins jusqu'à ce que Bébé ait 5/6 mois.

Les eaux de source, d'origine souterraine, doivent être reconnues comme potables à l'état naturel. Elles sont embouteillées telles que, sans traitement ni adjonction de chlore. Mais assurez-vous, leur qualité sanitaire est régulièrement contrôlée.

Les eaux minérales sont originaires d'une nappe souterraine provenant d'une source profonde et possèdent

toute l'année, la même teneur en minéraux et oligo-éléments.

Ni glacée, ni gazeuse !

Attention aux boissons gazeuses qui peuvent provoquer des ballonnements dus au gaz carbonique dégagé dans l'estomac et les intestins de bébé ! Quant aux boissons trop froides, elles peuvent aussi avoir des effets néfastes : boire glacé au moment du repas ralentit la digestion et boire glacé à jeun peut provoquer une diarrhée.

Besoins en eau selon l'âge de votre bébé

1 à 6 mois : 90 ml/kg/jour
6 à 18 mois : 80 ml/kg/jour
2 ans : 70 ml/kg/jour

Diversification alimentaire : Pas trop vite

Inutile de commencer trop tôt la diversification alimentaire. Avant 5 mois, votre bébé s'exposerait à un risque d'allergie et son développement moteur ne serait pas suffisant.

Bien sûr, toutes les mamans ont envie de faire goûter une compote de fruits d'été ou une purée maison à leur bébé. Mais introduire de nouveaux aliments avant 5 mois risque de provoquer des allergies alimentaires. Donc faites preuve de patience ! Mais pas trop quand même car après 7 mois, l'allaitement exclusif ou les biberons de lait infantile s'avèrent insuffisants sur le plan nutritif. De plus, l'introduction de nouveaux produits avant 7 mois permet une meilleure acceptation par la suite. D'ailleurs, plus l'alimentation précoce est variée, plus l'enfant appréciera la nouveauté.

Comment je procède ?

Pour faire découvrir à votre bébé les aliments solides, il va bien sûr falloir les mixer. Les deux premiers mois, la texture de ses repas doit rester lisse et homogène. Vous pouvez lui faire goûter les solides à la cuillère. Choisissez un modèle souple en silicone qui ressemble aux tétines et munissez-vous d'un bavoir bien large... Si votre bébé n'arrive pas à avaler à la cuillère, c'est que sa motricité ne lui permet pas encore. Réessayez doucement tous les 2/3 jours. En attendant rien ne vous empêche de mélanger des purées à son lait et de lui proposer au biberon (choisissez une tétine suffisamment large) pour éveiller son goût.

Quels aliments choisir ?

Côté marché, préférez les produits frais. Les aliments surgelés ne posent pas de problème. La cuisson à la vapeur permet de garder tous les bienfaits et les saveurs. Inutile de rajouter des matières grasses ou du sel. Si vous choisissez des petits pots, optez pour les plus naturelles. À savoir : ils nous paraissent fades car nos papilles ont perdu de leur sensibilité (celles des bébés marchent parfaitement) et sont habituées à des mets relevés. Enfin, s'il existe un risque d'allergie dans votre famille, parlez-en à votre médecin avant d'entamer toute diversification.

A noter : votre bébé doit continuer à boire au moins 500 ml de lait par jour jusqu'à 1 an. Vous pouvez aussi lui donner de l'eau pure.

La bonne santé des dents de lait

Il n'est jamais trop tôt pour soigner les dents de votre enfant : ce n'est pas parce que ses dents de lait vont tomber qu'il faut les négliger !

Premier brossage entre 7 et 9 mois

Les petites dents de votre bébé doivent être soignées dès leur apparition. En effet, tout comme ses futures dents définitives, les dents de lait peuvent servir de foyer à des germes infectieux. Et une dent de lait infectée peut tout simplement provoquer des angines à répétition, une diminution des défenses immunitaires de votre bébé ou lésorer le germe de la dent définitive. Voilà pourquoi il est important de «brosser» ses dents avant même qu'il ne soit en âge de tenir en main sa première brosse à dents.

Dès leur apparition, les dents de lait doivent être nettoyées tous les soirs avec une compresse ou un coton-tige imbibé de sérum physiologique. Et dès que votre bébé sait tenir sa cuillère, commencez le brossage avec une brosse à dent à poils souples et arrondis, mais surtout sans dentifrice car il ne sait pas encore cracher. L'important est de créer une habitude d'hygiène dentaire. Une fois le geste adopté, le brossage deviendra un rituel quotidien !

A partir de 3 ans, dès que votre enfant est capable de maîtriser le «rincé-craché», vous pouvez ajouter un peu de dentifrice sur la brosse, mais jamais plus que le volume d'un petit pois ! Choisissez un dentifrice pour enfants dont le dosage en fluor ne dépasse pas 250 à 600 ppm (l'unité de proportion du fluor se calcule en part-par-million donc 600 ppm = 0,6 mg/kg).

Attention au syndrome du biberon

Vers 3 ans, certains enfants présentent déjà des caries sévères nécessitant des soins dentaires ou des extractions prématurées. Ces caries sont provoquées par ce que les dentistes appellent le «syndrome du biberon» provoqué lorsque le bébé s'endort le soir ou pour la sieste en tétant son biberon rempli de lait ou de jus de fruit. A l'intérieur de la bouche, le sucre est transformé par les bactéries en acide qui attaque l'émail fragile des dents de lait. Ce sont en premier lieu les dents du maxillaire supérieur qui sont touchées mais, si le processus n'est pas stoppé, les caries s'étendent à toutes les dents qui peuvent être entièrement rongées jusqu'à la racine.



Première visite chez le dentiste vers 2-3 ans

Lorsque les 20 dents de lait de votre bébé sont sur leur arcade, il est temps de prendre un rendez-vous chez le dentiste. Pour que cette première visite de contrôle se passe au mieux, il est souhaitable que votre bébé vous ait déjà accompagnée au cabinet lors d'une consultation. Cette première visite sera autant à expliquer à votre enfant quel est le rôle du dentiste et à quoi servent les différents instruments, qu'à jeter un coup d'œil à sa dentition ! Au cours de premier contrôle, le dentiste vérifie que votre enfant ne présente aucune anomalie de type coloration dentaire jaune ou tarte et qu'il ne souffre d'aucune malposition dentaire.

Attention, il est primordial de ne pas communiquer l'angoisse que vous éprouvez peut-être dans la salle d'attente du dentiste : si cela vous semble trop difficile, cédez la place au papa ou à la mamie car la première visite doit être l'occasion de démythifier le dentiste et d'éloigner toute notion de douleur. De même, prenez le temps de choisir le dentiste qui recevra votre bout'chou pour sa première visite :

même s'ils sont techniquement compétents, tous les praticiens n'ont pas forcément le temps, l'envie ou la patience d'intercaler des soins aux enfants dans leurs consultations quotidiennes.

Fluor or not fluor ?

Dès la naissance de votre bébé, le pédiatre vous a prescrit une supplémentation en fluor afin de renforcer l'émail de ses futures dents (dont les bourgeons sont déjà sous la gencive) et de réduire les risques de carie dentaire. Mais au-delà de 2 ans, il est important de faire un bilan fluoré avec le dentiste pour déterminer si la supplémentation est toujours nécessaire et à quelle dose. Ceci, afin d'éviter tout risques futurs de fluorose (l'apparition de taches blanches sur les dents). Ce bilan tient compte du brossage avec un dentifrice fluoré (comme l'enfant en avale toujours une partie, les comprimés de fluor ne sont plus nécessaires), de l'usage ou non de sel fluoré dans la cuisine et de la teneur en fluor de l'eau que vous buvez. Mais dites-vous qu'il n'y a pas de risque de surdosage lorsque vous utilisez un dentifrice adapté à la tranche d'âge de votre bébé.

Le lait maternel réduit la résistance aux antibiotiques



De nombreuses bactéries développent des résistances aux antibiotiques. Une protéine contenue dans le lait maternel pourrait affaiblir les «super-microbes».

Une protéine dans le lait maternel contribue à nettement réduire la résistance aux antibiotiques développée par certains pathogènes responsables de pneumonies graves et d'autres infections difficiles à traiter, révèle mercredi une étude menée par l'Université de Buffalo (Etats-Unis) et publiée dans la revue Plos One. Cette protéine, appelée Hamlet (Human Alpha-lactalbumine made lethal to tumor cell) accroît la sensibilité des bactéries à de multiples antibiotiques, comme la pénicilline et l'érythromycine. De plus, l'exposition des bactéries résistantes à la pénicilline, comme le streptocoque de la pneumonie et le Mrsa, ont retrouvé leur sensibilité à ces antibiotiques auxquels

elles résistaient auparavant. Cette découverte est prometteuse pour les centres hospitaliers confrontés au problème des «super-microbes» comme le staphylocoque doré multi résistant (Sarm), responsable d'un grand nombre d'infections nosocomiales.

Selon le Dr Anders Hakansson, un des auteurs de cette étude, les bactéries paraissent avoir beaucoup de mal à développer une résistance à Hamlet, mourant en grand nombre même après avoir été exposées à cette protéine pendant de nombreuses générations. Les résultats de cette étude sont encourageants pour traiter les pathogènes ultrarésistants car cette protéine est une substance naturelle qui ne produit pas d'effets secondaires contrairement aux antibiotiques très puissants utilisés pour tuer les «super-microbes».

ANNABA

Ouverture des 1^{ers} entretiens de médecine générale

Les premiers entretiens de médecine générale d'Annaba se sont ouverts samedi, avec la participation de plus de 300 praticiens de différentes wilayas du pays, a-t-on appris auprès du bureau de wilaya de la Société algérienne de médecine générale.

Ce rendez-vous scientifique d'une journée «vise la promotion d'une formation médicale continue, adaptée à la médecine générale», ont précisé ses organisateurs.

Il constitue également «une opportunité pour présenter des travaux, des études et des enquêtes épidémiologiques effectuées par des médecins généralistes» et permettra «d'évaluer la pratique de la médecine générale dans la perspective d'aboutir à une meilleure coordination des soins», a ajouté la même source. Les travaux de ces 1^{ers} entretiens de médecine générale se dérouleront en six ateliers consacrés, entre autres, à l'éducation thérapeutique, au pied du diabétique et aux risques cardiovasculaires, a-t-on encore indiqué. Organisée par la Société algérienne de médecine générale créée en novembre 2011, cette rencontre scientifique se tiendra sous le slogan «Médecine générale entre soins, recherche et pédagogie».

CORONAVIRUS PROCHE DU SRAS**3 nouveaux cas en Arabie Saoudite**

Trois nouvelles personnes en Arabie saoudite sont affectées par le nouveau coronavirus proche du SRAS, a annoncé vendredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS). «Elles sont actuellement dans un état critique», indique l'OMS dans un communiqué. «Le gouvernement mène une enquête sur cette épidémie», ajoute-t-elle. Selon les premières informations, deux de ces trois nouveaux cas pourraient être de la même famille. Le nouveau coronavirus - nCoV dans le jargon médical - a été détecté pour la première fois à la mi-2012. Au total, le coronavirus a été décelé chez 27 personnes, dont 16 sont mortes, écrit l'OMS. Le ministère saoudien de la Santé a annoncé cette semaine que cinq personnes ayant été contaminées par ce coronavirus avaient au total péri en Arabie saoudite. Une épidémie de Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère) a causé la mort de plus de 800 personnes en Chine en 2003, déclenchant une alerte sanitaire à l'échelle mondiale. Le nouveau virus est, cependant, différent du Sras, notamment parce qu'il provoque une insuffisance rénale rapide.

NOUAKCHOTT Réunion sous-régionale sur l'accélération de la lutte contre le Paludisme

Une réunion sous régionale sur l'accélération de la lutte contre le paludisme dans 6 pays Africains est prévue du 5 au 7 mai à Nouakchott, a-t-on annoncé vendredi à Bamako. Les ministres de la Santé de 6 pays ont émis le souhait de coordonner leurs efforts pour accélérer la lutte contre le paludisme. Lors de la rencontre de Nouakchott, les ministres de la Santé et les experts se penchent sur un certain nombre de points, indique un communiqué du ministère malien de la Santé. Le texte précise que «le but de cette initiative est de réduire de façon significative les cas de décès liés au paludisme en vue de l'éliminer dans les zones frontalières».

BLIDA

La phytothérapie s'incruste dans les mœurs

Le recours aux plantes médicinales pour soigner diverses maladies est un phénomène très en vogue à Blida, où les magasins, proposant ce genre de produits, sont souvent pris d'assaut par une foultitude de clients, a-t-on constaté.

L'engouement sans cesse croissant des Blidéens pour ce genre de médication est, d'ailleurs, à l'origine de l'apparition de plusieurs magasins spécialisés dans les moins bons coins et recoins de la ville, tant ce créneau juteux attire de nombreux commerçants. Dans certains magasins, il est, en effet, difficile de se frayer un chemin au milieu du grand nombre de clients dont chacun est en quête de «la potion magique» à même de guérir son mal. «La clientèle n'est pas uniquement représentée par des personnes âgées, comme le croient certains. Nous recevons des citoyens de tout âge et de divers niveaux intellectuels, car les soins à base d'herbes médicinales se sont incrustés dans les mœurs ici à Blida», expliquent des herboristes aux quartiers Bab Essebt, Bab Dzair et Bab Er-rabba. Des vendeurs s'improvisent «médecins», prodiguant des conseils sur le mode d'utilisation des plantes ou des recettes en question. Des indications sont ainsi dispersées gracieusement à des citoyens en quête d'une guérison sans avoir recours à la médecine conventionnelle ou aux produits pharmaceutiques. Dans les magasins, diverses plantes sont exposées et les commerçants s'attellent à vanter les vertus médicinales aux clients de plus en plus nombreux. «Nous sommes là pour orienter nos clients et leur faciliter la tâche quant au choix des plantes adaptées à leur maladie», affirment-ils. L'afflux des habitants vers ces locaux, de plus en plus prisés ces dernières années, a poussé les propriétaires à faire appel à plusieurs vendeurs pour satisfaire la demande.

«Il y a quelques années, un seul vendeur suffisait pour gérer le magasin, mais ces derniers temps, il faut au moins trois ou quatre personnes. Et c'est tant mieux, puisque cela nous permet de contribuer à réduire le chômage», se félicitent les mêmes interlocuteurs.

Eviter les «produits chimiques»

De leur côté, les citoyens s'adonnant à ce genre de thérapie estiment que les herbes médicinales et les recettes préparées à base de plantes constituent les remèdes idéaux pour plusieurs malades, ajoutant que ces plantes n'ont pas d'effets secondaires, contrairement aux produits pharmaceutiques. «Le traitement de diverses maladies sur la base d'herbes médicinales ne laisse aucune séquelle sur la santé. Tout ce qui est naturel est bénéfique pour

notre bien-être. Et puis, nos ancêtres ont souvent recouru aux plantes pour préserver leur santé», argumentent certains adeptes de la phytothérapie. Ces derniers ne lésinent pas sur les moyens pour acquérir des potions et des mélanges d'herbes, parfois plus chères que les produits de pharmacie. Des «recettes» importées d'Asie, des pays du Golfe ou du Moyen-Orient coûtent plus cher que des produits pharmaceutiques, mais se vendent «comme des petits pains», pour prendre l'expression d'un propriétaire d'un magasin spécialisé à Bab Dzair. La plupart des adeptes des plantes médicinales s'appuient sur le «bouche à oreille» pour apprendre que telle ou telle herbe est efficace.

rence ne représente nullement un souci pour les soignants, au vu de l'engouement que suscite cette activité auprès de la population. «Tous les soignants travaillent bien. Chaque jour, des gens viennent en quête de thérapeutes et nous en demandent l'adresse», affirme un serveur dans un café au centre-ville de Béni Tamou. Rencontres chez certains thérapeutes «auto-proclamés», des citoyens, tous âge et sexe confondus, ont avoué, à l'unanimité, que le recours aux plantes médicinales était motivé notamment par «le souci d'échapper aux longues files d'attentes dans les hôpitaux» et l'«efficacité des plantes contre certaines maladies». De leur côté, certains thérapeutes exerçant dans cette localité, se félicitent du «succès» de leur métier, «consistant à prodiguer des soins naturels et conformes aux pratiques séculaires de l'humanité».

Ordre des médecins : gare au charlatanisme !

Le recours abusif des citoyens à la phytothérapie, le plus souvent pratiquée par des gens n'ayant pas suivi de formation spécialisée et ne maîtrisant, donc, pas les nombreux «rudiments» de ce métier, risque de se répercuter négativement sur la santé des patients, souligne le président

du Conseil de l'ordre des médecins de Blida. «La majeure partie de ceux qui se proclament phytothérapeutes à Blida ne font, en réalité, que profiter de la crédulité des gens pour réaliser de gros bénéfices. «Ce sont de simples commerçants qui s'adonnent à des pratiques plutôt proches du charlatanisme que de la phytothérapie», insiste le docteur Yacine Terkmane, dans un entretien à l'APS. Les plantes médicinales s'avèrent parfois «toxiques et provoquent certaines affections», précise-t-il, appelant les citoyens à «faire preuve de vigilance en ne sollicitant que les phytothérapeutes ayant des diplômes et des connaissances approfondies en la matière». D'autre part, le Dr Terkmane met l'accent sur la nécessité de mettre en place un dispositif juridique à même de réglementer la pratique de la phytothérapie et, surtout, de protéger les citoyens de l'anarchie actuelle régnant dans ce domaine. «Les pseudo phytothérapeutes profitent de l'absence de loi régulant l'activité et exercent sur la base de simples registres de commerce. Seule la force de loi est à même de mettre la santé publique à l'abri de la cupidité de ceux qui se proclament soignants», insiste-t-il.



contre une quelconque pathologie et ne se réfèrent à aucune notion scientifique. D'autre part, les «présataires» de ce service recourent souvent à des références religieuses liées à l'utilisation de ces plantes médicinales à l'époque du Prophète Mohamed (Qsssl) et ses Compagnons pour convaincre leur clientèle, un outil de marketing qui, semble-t-il, est «très porteur», à en croire les commerçants.

A Béni Tamou, des domiciles transformés en cliniques

Dans la localité de Béni Tamou, plusieurs soignants par les plantes médicinales ont transformé leurs domiciles en «cliniques» qui attirent un public nombreux, a-t-on constaté sur place.

Les véhicules stationnant aux abords de ces demeures sont immatriculés dans différentes wilayas du Centre (Tipasa, Blida, Boumerdès, Blida, Alger, Chlef, etc.), ce qui renseigne clairement sur l'ampleur du phénomène du recours des citoyens à ce genre de médication. La concurrence

FINANCEMENT DES MOUVEMENTS DE PROTESTATIONS D'EL-AYOUUN L'accusation portée contre l'Algérie est «une pure fable»

L'information rapportée par le journal électronique marocain «Hespress» faisant état d'un soutien financier que les services secrets algériens auraient apporté au Polisario pour organiser des mouvements de protestations à El-Ayoun occupée, «est une pure fable», a indiqué hier à Alger, le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), Mahrez Lamari.

«C'est une fable qui ne trompe personne, même pas ses propres initiateurs. L'Algérie a toujours souffert des lobbies marocaines, endurant stoïquement les conséquences désastreuses de ce comportement. Je démens catégoriquement et je condamne énergiquement ces déclarations mensongères», a déclaré à l'APS, M. Lamari.

M. Lamari réagissait à un article du journal électronique marocain Hespress, le mettant en cause pour avoir signé un document faisant état du soutien financier qu'aurait apporté les services secrets algériens au Front Polisario dans l'organisation de mouvements de protestations dans la ville d'El-Ayoun occupée. Une manifestation de Sahraouis, organisée fin avril dernier à El-Ayoun occupée (capitale du Sahara occidental), a été sévèrement réprimée par les forces d'occupation marocaines.

Cette manifestation, à laquelle avaient participé une centaine de Sah-



raouis, était intervenue au lendemain du vote du Conseil de sécurité d'une résolution prolongeant le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) sans pour autant élargir ses prérogatives en matière de surveillance des droits de l'homme.

«La voix hurlante contre l'Algérie, l'agressivité gratuite d'une certaine presse marocaine, les vociférations du Makhzen doivent raisonnablement se taire. Ces différentes entités doivent s'astreindre à des révisions indispensables de leur position et revenir à la raison», a ajouté le président du CNASPS. Il a souligné que «les échappatoires indigènes et malhonnêtes de la monarchie coloniale marocaine à vouloir responsabiliser à tout prix l'Algérie a fait long feu et ne trompe plus personne». Il a souligné que le Maroc

n'avait qu'à «s'en prendre à la myopie de ses diplomates et à la médiocrité de ses stratégies, au lieu de se lancer dans des accusations gratuites et inutiles contre l'Algérie».

Pour lui, «les déboires répétés» et la «cécité politique» de la diplomatie marocaine, «son incohérence et sa faiblesse» ont produit des résultats «désastreux» et ont entraîné la région «au bord de l'explosion et abouti à des blocages dommageables dans la construction de l'Union du maghreb». Il a précisé, par ailleurs, que le CNASPS était l'émanation de la société civile algérienne dans toute sa composante qui défend «ouvertement et fermement» le peuple sahraoui dans «sa noble cause, par fidélité à son histoire jalonnée de lutte et à la légalité internationale». «Les manœuvres dilatoires de la monarchie marocaine pour faire pression ne pourront jamais influer sur la détermination de la population algérienne à poursuivre pleinement son action de solidarité avec la lutte juste du peuple sahraoui pour son indépendance», a-t-il soutenu.

Inscrit depuis 1964 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc lequel est soutenu par la France.

Le gouvernement sahraoui appelle le Conseil de sécurité à appliquer sa dernière résolution

Le gouvernement sahraoui a appelé le Conseil de sécurité à veiller à l'application de sa résolution sur le Sahara occidental, adoptée récemment, tout en dénonçant «vigoureusement» la répression «systématique» contre les manifestants sahraouis dans les territoires occupés par les forces marocaines.

«Le gouvernement sahraoui dénonce vigoureusement la répression systématique contre les manifestants pacifiques sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental et au sud du Maroc et appelle le Conseil de sécurité à veiller à l'application de sa dernière résolution, bafouée par le colonisateur marocain moins de 24 heures après son adoption», a indiqué vendredi le minis-

tre sahraoui des Affaires étrangères dans un communiqué transmis à l'APS. «Les violations des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental se sont succédé ces derniers jours à un rythme effréné et par des méthodes insolites, comme si le dernier résultat du Conseil de sécurité, au lieu d'être un rempart dressé par la communauté internationale, avait, au contraire, donné le feu vert aux forces coloniales marocaines pour reprendre de plus belle», relève la même source.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 25 avril dernier une résolution (2099) sur le Sahara occidental dans laquelle il a réitéré son appel à une «solution politique juste, durable et mutuellement

acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», tout en soulignant «l'importance de l'amélioration de la situation des droits de l'homme» dans les territoires occupés par le Maroc. Le Conseil a également décidé de proroger le mandat de la Minurso jusqu'au 30 avril 2014.

Le gouvernement sahraoui appelle également toutes les organisations internationales des droits humains à «déployer tous les moyens pour défendre les droits des Sahraouis à manifester pacifiquement et à s'exprimer librement afin de mettre fin aux graves violations des droits de l'homme commises par le Maroc dans les territoires occupés du Sahara

occidental». Il dénonce aussi le «traitement brutal infligé à une quarantaine de manifestants sahraouis par la police marocaine à El Ayoun pour avoir revendiqué pacifiquement le droit de leur peuple à un référendum d'autodétermination».

D'autres cas similaires de répression à Smara, Boujdour, Dakhla et plus récemment à Assa, Goulimine et dans d'autres villes du sud du Maroc, contre des manifestants pacifiques qui réclamaient la «libération des prisonniers politiques sahraouis, le respect des droits de l'homme et l'arrêt de l'exploitation des ressources naturelles de ces régions», ont été, en outre, dénoncés par le gouvernement sahraoui, ajoute la même source.

CÔTE D'IVOIRE

Libération du patron d'un groupe de presse d'opposition

Ousmane Sy Savané, patron d'un groupe de presse ivoirien éditant des journaux de l'opposition a été libéré vendredi après plus d'un an d'emprisonnement pour «atteinte à la sûreté de l'Etat», a-t-on indiqué auprès de son groupe.

«Nous saluons cette libération et nous sommes très heureux», a déclaré à Yacouba Gbané, directeur de publica-

tion des journaux *Le Temps* et *LG-Infos*, édités par le groupe Cyclone.

«Pour l'heure nous ne connaissons pas les motifs de sa mise en liberté», a-t-il indiqué, se félicitant qu'elle ait eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Ousmane Sy Savané avait été arrêté par la Direction de la surveillance du territoire (DST) le 27 mars 2012 puis

écrouté à Abidjan pour «atteinte à la sûreté de l'Etat». Il était rentré en Côte d'Ivoire en janvier 2012 après quelques mois d'exil à Paris à la suite de la crise post-électorale de 2010-2011, qui avait fait environ 3.000 morts et s'était achevée par la chute de Laurent Gbagbo. L'ONG Reporters sans frontières (RSF) avait à plusieurs reprises réclamé sa libération.

GUINÉE-BISSAU Le projet d'assistance aux réfugiés et déplacés arrive à son terme



Pour lui, «les déboires répétés» et la «cécité politique» de la diplomatie marocaine, «son incohérence et sa faiblesse» ont produit des résultats «désastreux» et ont entraîné la région «au bord de l'explosion et abouti à des blocages dommageables dans la construction de l'Union du maghreb». Il a précisé, par ailleurs, que le CNASPS était l'émanation de la société civile algérienne dans toute sa composante qui défend «ouvertement et fermement» le peuple sahraoui dans «sa noble cause, par fidélité à son histoire jalonnée de lutte et à la légalité internationale». «Les manœuvres dilatoires de la monarchie marocaine pour faire pression ne pourront jamais influer sur la détermination de la population algérienne à poursuivre pleinement son action de solidarité avec la lutte juste du peuple sahraoui pour son indépendance», a-t-il soutenu.

Inscrit depuis 1964 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc lequel est soutenu par la France.

Selon ce responsable, il n'y aura plus de fonds pour prendre en charge les personnes concernées par ce projet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), financé depuis 2006 par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 1,2 million de dollars.

La plupart des réfugiés établis en Guinée-Bissau sont originaires de Casamance (sud du Sénégal, où sévit une rébellion indépendantiste), de Sierra Leone et du Liberia.

Malgré la fin des conflits dans ces deux derniers pays, un millier de leurs ressortissants vivent encore en Guinée-Bissau et sont pris en charge par le projet de la BAD, a-t-il dit.

«Le Projet d'appui de la Commission de la Cédéao pour les réfugiés a pour but de promouvoir la paix dans la sous-région, en particulier pour renforcer les capacités institutionnelles de la Cédéao et de la société civile dans les pays en conflit», a-t-il ajouté.

LÉGISLATIVES EN GUINÉE La Céní prolonge jusqu'au 8 mai le dépôt des candidatures

La Commission électorale nationale indépendante (Céní) de Guinée a décidé de prolonger de six jours le dépôt des candidatures au scrutin législatif, jusqu'au 8 mai, a-t-on annoncé vendredi.

La Céní a pris cette décision sur la demande de nombreux partis politiques désireux de présenter des listes de candidats, le temps pour eux de peaufiner leurs dossiers et de réunir les moyens nécessaires pour ces candidatures, selon Chine Nouvelle. L'opposition a organisé une marche, jeudi à Conakry, pour protester contre un décret fixant au 30 juin la date des législatives et qui a dégénéré en violences.

Au moins 21 personnes ont été blessées pendant la manifestation et sa dispersion par les forces de l'ordre, selon le gouvernement, l'opposition parlant de «dizaines» de blessés.

Des heurts ont encore eu lieu vendredi dans plusieurs quartiers de Conakry entre de jeunes opposants et les forces de l'ordre, faisant au moins deux morts et huit blessés, selon l'AFP.

PAKISTAN

Le parti de Musharraf annonce le boycott des élections

Le parti de la Ligue musulmane de tout le Pakistan (LMTP) a annoncé vendredi qu'il boycotterait les élections du 11 mai prochain quelques jours après la décision d'un tribunal pakistanaise d'interdire à son président Pervez Musharraf de participer aux élections pour le «restant de ses jours, pour sanctionner son abrogation de la Constitution dans l'état d'urgence en 2007». Le porte-parole de LMTP a accusé le panel électoral national d'avoir adopté une attitude «partiale» envers l'ex-président. Plusieurs cours avaient auparavant interdit M. Musharraf de participation aux élections, «pour sanctionner son abrogation de la Constitution dans l'état d'urgence en 2007». M. Musharraf, qui avait démissionné en 2008 avant de partir en exil, est revenu au Pakistan en mars pour participer aux élections à la tête de son parti.

GB

La Charte royale de réglementation de la presse retardée

L'entrée en vigueur de la Charte royale de réglementation de la presse au Royaume-Uni a été retardée après que des éditeurs de journaux aient proposé un plan de rechange.

La Charte devait être signée par la reine Elizabeth le 15 mai au cours d'un Conseil privé, mais a été retirée du programme pour permettre au gouvernement de tenir de nouveaux pourparlers avec les éditeurs. Les trois principaux partis politiques ont élaboré le document, après 22 semaines de consultations, avec l'aide du groupe de campagne des victimes des écoutes téléphoniques exercées par certains journaux. Mais les éditeurs n'étaient pas satisfaits du nouveau système proposé par la Commission d'enquête Leveson estimant que la Charte proposée par le gouvernement a été condamnée par les groupes de défense des droits de l'homme et de la liberté d'expression des militants du monde entier. «Un certain nombre de ses recommandations sont inapplicables et elle donne aux politiciens un degré inacceptable d'ingérence dans la régulation de la presse», ont-ils averti.

Les groupes de presse ont proposé de remplacer cet organe de surveillance par un projet qui donne davantage de libertés aux journaux et magazines nationaux et locaux. La charte proposée par les éditeurs propose un système d'autorégulation véritablement indépendant, avec les pouvoirs d'imposer des amendes allant jusqu'à un million de livres, d'enquête et de consultation du public en donnant aux lecteurs la possibilité d'avoir leur mot à dire sur la façon dont les journalistes devraient être tenus de se comporter. Le député conservateur John Whittingdale, président du Comité parlementaire de la Culture, du sport et des médias, a affirmé que les différences entre les chartes proposées par la presse et par les hommes politiques sont «importantes mais pas insurmontables et il est raisonnable que de nouvelles négociations aient lieu pour que nous puissions aplatis les divergences qui subsistent et sortir avec une charte que tout le monde peut adopter».

DAMAS (SYRIE)

Le président al-Assad inaugure une stèle à la mémoire des étudiants tués depuis le début du conflit

Le président syrien Bachar al-Assad a inauguré hier à l'université de Damas une stèle à la mémoire des étudiants tombés depuis le début de la révolte en Syrie, il y a plus de deux ans, rapporte l'agence de presse syrienne Sana.

«Le président Bachar al-Assad a participé à l'université de Damas, en présence de milliers d'étudiants et des familles des étudiants tués, à l'inauguration d'une stèle à la mémoire des martyrs des

universités syriennes», indique l'agence.

Le 15 janvier dernier, plus de 82 personnes, en majorité des étudiants, avaient été tuées dans des explosions à l'université d'Alep (nord).

Cent soixante autres personnes avaient été alors blessées. Le 28 mars, au moins douze étudiants avaient été tués dans la chute d'obus de mortier sur la faculté d'architecture dans le centre de Damas. Le conflit en Syrie a fait plus de 70.000 morts et des centaines de milliers de réfugiés depuis mars 2011, selon l'ONU.



SYRIE

Fuite de centaines de familles de Banias après de récents bombardements

Des centaines de familles ont fui hier plusieurs quartiers de la ville de Banias, dans le nord-ouest de la Syrie, après les récents bombardements qui ont fait neuf morts dans une localité voisine, a affirmé l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). «Des centaines de familles fuient les quartiers de Banias de crainte d'un nouveau massacre», a déclaré le directeur de l'Observatoire, Rami Abdel Rahmene. «Ils ont commencé à fuir ce matin à l'aube les quartiers du sud de la ville en direction de Tartous et Jablé», respectivement

au sud et au nord de Banias, a précisé le directeur. Selon ce dernier, cet exode a débuté après des bombardements vendredi des quartiers le village proche de Bayda. «Les bombardements vendredi sur le quartier de Ras el-Nabaa ont fait au moins neuf morts», a rappelé M. Abdel Rahmene. «Davantage sont portées disparues, donc le bilan pourrait augmenter», a-t-il ajouté. L'OSDH avait fait état d'au moins 50 morts, en majorité des civils, à Bayda, disant que ces décès étaient le résultat d'exécutions sommaires et de bombardements.

CHINE

Des centaines de personnes protestent contre la construction d'une usine chimique à Kunming



Des centaines de personnes ont manifesté hier à Kunming (sud-ouest de la Chine), pour protester contre la construction d'une usine chimique de production de paraxylène (PX), un hydrocarbure cancérogène utilisé dans la fabrication des polyesters, a rapporté l'agence Chine nouvelle.

La manifestation a commencé avec le rassemblement d'une petite foule de-

vant un centre commercial sur l'avenue Nanping, dans le centre-ville, selon l'agence chinoise.

Plus de 200 personnes étaient réunies, portant des masques sur lesquels étaient imprimées les phrases «Sortez ! Projet PX» et «Pas de PX à Kunming», «affirant environ un millier de spectateurs», a ajouté l'agence.

«La police s'est efforcée de maintenir

l'ordre, dissuadant un manifestant de suspendre une bannière portant le slogan «Anning Raffinerie, ne pas transformez notre pays natal en enfer», selon la même source.

La China National Petroleum Corporation a l'intention de construire une usine chimique à Anning avec une capacité de production de 500.000 tonnes de paraxylène (PX) annuellement.

PORTEUGAL

Le gouvernement annonce des coupes sévères dans les dépenses publiques

Le Premier ministre portugais Pedro Passos Coelho a annoncé vendredi une série de nouvelles mesures d'austérité pour réduire les dépenses publiques de façon permanente, afin de satisfaire aux exigences des créanciers internationaux du pays. Dans un discours à la nation, le chef du gouvernement de centre droit a annoncé notamment le report de l'âge du départ à la retraite à taux plein de 65 à

66 ans et un projet de contribution spéciale sur les pensions de retraite qui épargnera les plus modestes.

M. Passos Coelho a également affirmé son intention d'allonger le temps de travail des fonctionnaires de 35 aux 40 heures en vigueur dans le secteur privé.

Le gouvernement souhaite aussi le départ volontaire de quelque 30.000 fonctionnaires dans ce pays qui en compte

près de 700.000. «Les mesures que je viens d'annoncer représentent, dans leur ensemble, environ 4,8 milliards d'euros à l'horizon 2015», a-t-il précisé. «Hésiter maintenant porterait un coup à la crédibilité que nous avons déjà reconquise», a souligné le Premier ministre, affirmant que ces mesures visaient à éviter un deuxième plan de sauvetage

œuvre un programme de rigueur et de réformes exigeant sur trois ans, en échange d'un prêt de 78 milliards d'euros accordé par l'Union européenne et le Fonds monétaire international.

L'adoption de ces mesures est nécessaire pour que le Portugal obtienne une nouvelle tranche d'aide de deux milliards d'euros de ses bailleurs de fonds, représentés par la «troïka» UE-BCE-FMI.

Programme du dimanche 5 Mai 2013



10h30 : Relais «rediff» - Emission
11h00 : Santé mag «rediff» - Magazine de santé
12h00 : Journal en français+météo - Information
12h25 : Avis religieux (direct) - Religion
13h25 : Football «ESS/Leopards (Congo)» différé - Sport
15h00 : Tawahcht bladi (direct) - Emission
16h30 : Tarikh oua hadhara (02) - Dessin animé
16h50 : Sebaq el madjarate (27) - Dessin animé
17h15 : Takder tarbah n°135 - Emission de jeux
18h00 : Journal en amazigh - Information
18h20 : Dar da meziane I (01) - Sit-com
18h45 : 50 ans, 50 femmes - Série
19h00 : Journal en français+météo - Information
19h30 : Une ville, une histoire - Reportage
20h00 : Journal en arabe - Information
20h45 : Switchers (01) - Série
21h10 : Canal foot - Emission sportive
22h00 : Culture club - Emission culturelle
23h00 : Lamia Betouche - Concert
ooohoo : Journal en arabe - Information



12h00 Journal
12h25 Du côté de chez vous - Magazine de la décoration
12h35 Météo
12h40 Mentalist - Série policière
13h35 Dr House - Série hospitalière
14h25 Dr House - Série hospitalière
15h20 Les experts : Miami - Série policière
16h05 Les experts : Miami - Série policière
17h00 Sept à huit - Magazine de société
18h50 Là où je t'emmènerai - Magazine de société
18h55 Météo
19h00 Journal
19h35 Du côté de chez vous - Magazine de la décoration
19h40 Météo
22h15 Les experts : Manhattan - Série policière



12h00 Journal
12h20 13h15, le dimanche... - Magazine d'actualité
13h05 Météo 2
13h10 Vivement dimanche - Divertissement
15h25 Grandeur nature - Animalier
16h30 Stade 2 - Multisports
17h45 Point route - Magazine de services
17h50 Vivement dimanche prochain - Divertissement
19h00 Journal
19h30 Magazine d'information
19h30 le dimanche

19h40 Emission de solutions - Magazine de l'environnement
19h41 Météo 2
21h30 Faites entrer l'accusé - Magazine de société
22h55 Journal de la nuit



11h50 30 millions d'amis - Magazine animalier
12h15 Duo de vie - Magazine de services
12h20 Le tuteur - Téléfilm dramatique
13h55 Keno - Loterie
14h00 En course sur France 3
14h20 Maigret - Téléfilm policier
16h00 Chabada - Variétés
16h55 Questions pour un super champion - Jeu
17h55 Ma maison s'agrandit - Magazine de services
18h00 19/20 : Journal régional
18h30 19/20 : Journal national
18h58 Météo
19h00 Tout le sport - Multisports
19h15 Zorro - Série d'aventures
21h20 Météo
21h25 Soir 3
21h45 Inspecteur Barnaby - Téléfilm policier

CANAL+

11h50 Le supplément - Magazine d'actualité
12h55 La semaine des Guignols - Divertissement-humour
13h30 Le petit journal de la semaine - Divertissement
14h05 La semaine de Gaspard Proust - Divertissement
14h10 Les nouveaux explorateurs - Découvertes
15h10 Le journal de Kindia - Société
15h15 Scandal - Série judiciaire
15h55 Scandal - Série judiciaire
16h40 Riches et célèbres : comment échapper au fisc - Société
17h35 Zapping de la semaine - Divertissement
17h55 Le JT
18h10 Canal Football Club - Football
18h40 Canal Football Club - Football
19h55 Plateau L1 - Football
21h55 Canal Football Club - Football
22h15 L'équipe du dimanche - Football



12h05 Recherche appartement ou maison - Téléréalité
13h20 Maison à vendre - Magazine de société
14h15 Maison à vendre - Magazine de société
15h15 D&CO - Magazine de la décoration
16h20 66 minutes - Magazine d'actualité
16h40 66 minutes : les histoires qui font l'actu - Magazine d'actualité
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
19h05 Scènes de ménages - Série humoristique
19h30 Sport 6 - Magazine sportif
22h00 Enquête exclusive - Magazine d'information

La sélection

**19h50**

Benjamin Gates et le trésor des templiers - Film d'aventures



Durée : 2h25mn

Un archéologue, passionné de légendes anciennes et mythiques, recherche, avec l'aide de ses amis, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis au dos de laquelle figure également le plan qui mène au trésor des Templiers. La Déclaration est également convoitée par un certain Ian Howe, que Benjamin décide de prendre de court, aidé par le docteur Abigail Chase, une employée des archives, et par son meilleur ami, Riley Poole. Une fois son forfait accompli, Benjamin se retrouve poursuivi par Howe et par le FBI. Il trouve un temps refuge chez son père, mais est vite arrêté par la police. Abigail Chase vient à son secours et l'aide à s'échapper. Ses ennuis ne sont toutefois pas terminés : le voilà contraint de négocier avec Ian...

**19h45**

Night and Day - Film d'action



Durée : 1h45mn

June n'a jamais eu de chance avec les hommes. Jusqu'au jour où elle rencontre Roy. La jeune femme est certaine que la roue a tourné, que Roy est l'homme de sa vie et que le destin a fini de s'acharner sur elle. Mais la désillusion lui sourit une fois de plus lorsque June découvre que Roy est un agent secret sous couverture et qu'il ne semble pas prêt à abandonner son métier. Alors que Roy est en pleine mission, June se trouve mêlée à l'affaire et une traque sans répit à travers les continents commence pour la jeune femme. En sécurité nulle part, June et Roy doivent lutter ensemble pour espérer s'en sortir. Mais pour avoir confiance l'un en l'autre, ils vont devoir tout se dire...

**19h45**

Inspecteur Barnaby - Téléfilm policier



Meurtre sur le green - Durée : 1h35mn

Avec : John Nettles, Jason Hughes, Jane Wymark, Barry Jackson, Kirsty Dillon, Holly Gilbert, Rupert Vansittart, Hugh Ross, Maggie Ollershaw, Nick Fletcher, Nicholas Day, John Standing
Barnaby est appelé pour enquêter sur le meurtre d'un certain Alistair Kingslake. L'homme a été assassiné sur un parcours de golf où le superintendent Cotton, le supérieur de Barnaby, a justement ses habitudes. De quoi compliquer la tâche, déjà difficile, de l'inspecteur. Un des joueurs aperçu le tueur, qui portait un blouson à capuche bleue. Au cours de son enquête, Barnaby découvre qu'Eileen Fountain, qui tient le restaurant du club, joue aussi les banquiers pour certains membres. Un nouvel assassinat, celui d'Ed Monkberry, qui avait assisté au premier meurtre, va orienter Barnaby sur une tout autre piste...

CANAL+

20h00

Paris-SG / Valenciennes - Football



Championnat de France Ligue 1 - 35e journée - Durée : 1h55mn

Si tout se passe bien pour le PSG, cette 35e journée pourrait être celle du sacre pour le club de Carlo Ancelotti. Mais dans le foot, il faut toujours être prudent et ne jamais sous-estimer l'adversaire : le VAFC va-t-il ralentir Paris ? Devant leur public du Parc des Princes, Zlatan Ibrahimovic, Christophe Jallet, Ezequiel Lavezzi et les Parisiens ont quasiment l'obligation de jouer un football solide, sans faille et très efficace : les trois points de la victoire sont la seule option qui vaille

**19h50**

Capital - Magazine de l'économie



Alimentation : si vous saviez ce que vous mangez ! - Durée : 2h10mn

Au sommaire :

Au cœur des nouvelles filières de l'alimentaire Des distributeurs aux fabricants en passant par les éleveurs et les «traders en viande», toute la filière des plats cuisinés est étudiée. Les tests sur la composition des produits se soldent parfois par des résultats édifiants.

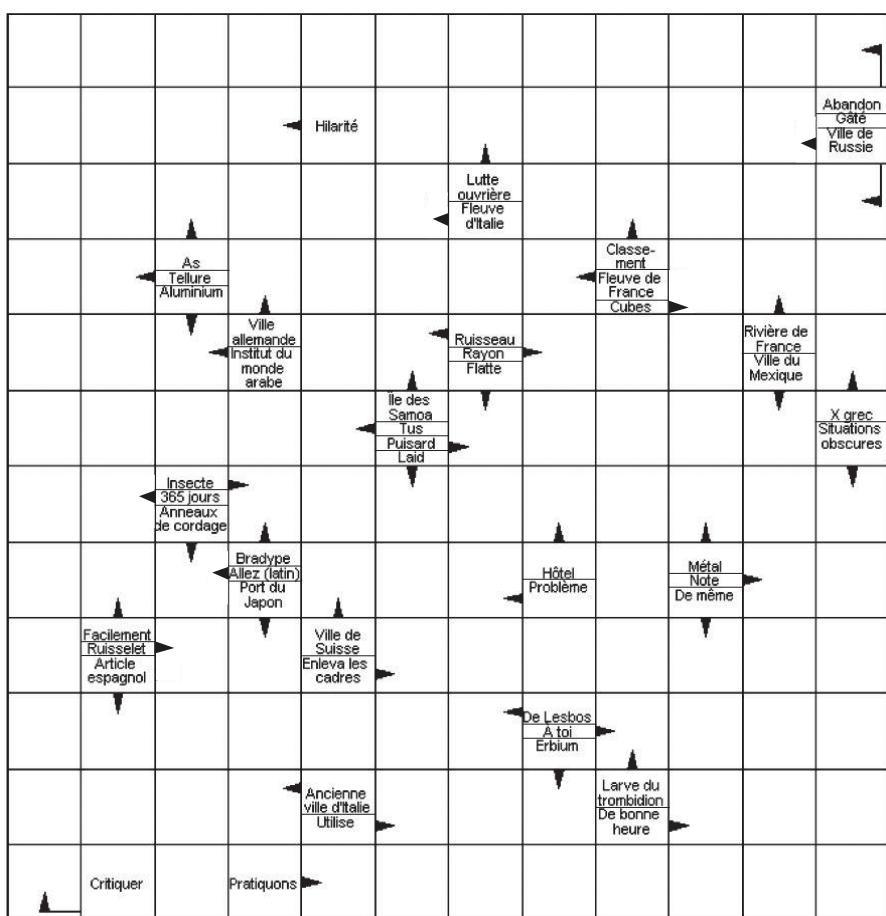
Les emballages sont-ils dangereux ?

Enquête sur les emballages des aliments : peuvent-ils être dangereux pour la santé du consommateur ? Comment les remplacer ?

Et demain, on mange quoi ?

Industriels et investisseurs se sont déjà lancés dans les barres aux insectes, poulets garantis sans viande ou steaks reconstitués à base de chimie, qui constitueront peut-être le menu de demain.

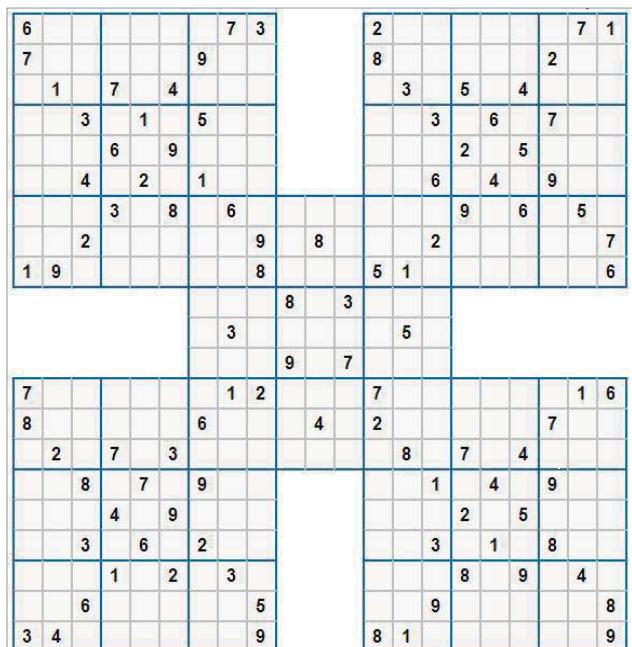
Mots fléchés n°263



Samurai-sudoku n°263

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Proverbes

Un peuple sans culture, c'est un homme sans parole.

Proverbe algérien

Il veut la traire, elle n'a pas vêlé.

Proverbe berbère

L'argent dépensé en amour ne retourne pas à la bourse.

Proverbe arabe

L'habit ne fait pas le moine

Proverbe français

C'est arrivé un 5 Mai

- **Cartoonist's Day** (Journées de mobilisation des auteurs de BD) commémorant la parution en couleur de The Yellow Kid en 1895.

- **Communauté des pays de langue portugaise** : Fête de la culture lusophone (pt).

- **Albanie** : Jour des martyrs (en), anniversaire de la mort de Qemal Stafa assassiné en 1942 par les fascistes italiens, commémore tous les héros morts pour le pays.

- **Corée du Sud** : Eorininal (Jour des enfants).

- **Danemark** : Fête de la libération (1945).

- **Éthiopie** : Fête de la victoire des patriotes3 ou Fête de la libération, commémore la libération par les Alliés en 1941 de l'occupation italienne, pendant la campagne d'Afrique de l'Est.

- **Guyana** : Fête de l'arrivée des indiens (en), commémore l'arrivée des ouvriers indiens dans les plantations de sucre en 1838.

- **Japon** : Kodomo no Hi (Jour des enfants).

- **Kirghizstan** : Fête de la constitution (adoptée en 1993, après le démantèlement de l'Union soviétique).

- **Mexique** : Cinco de Mayo, commémore la victoire des forces mexicaines sur les forces expéditionnaires françaises dans la Bataille de Puebla en 1862.

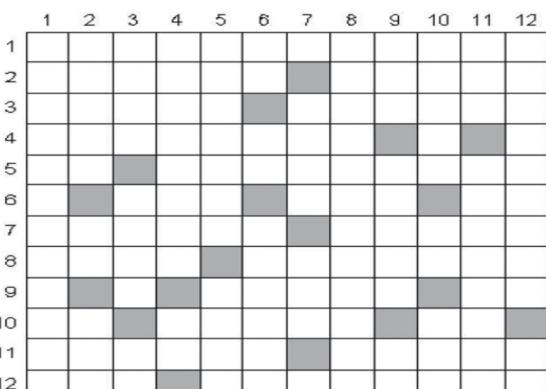
- **Palaos** : Senior Citizens Day, Fête des seniors.

- **Palestine** : Fête de Saint-Georges (en).

- **Pays-Bas** : Fête de la libération (1945).

- **Thaïlande** : Coronation Day, Fête du couronnement, célèbre le couronnement de Bhumibol Adulyadej en 1950.

Mots croisés n°263



horizontal :

1. Commune du Var
2. Em anations - Touche
3. Ville de Turquie - Saoule
4. Crabe
5. C'est-à-dire - Se dit d'un atome de carbone lié à trois atomes de carbone
6. Union d'enseignement et de recherche - Cousin et gendre du prophète Mahomet - Américium
7. Pénétrées profondément d'une idée - Lanière
8. Mère d'Ismaël - Groupe dont la loi de composition est commutative
9. FI. de l'Afrique équatoriale - Astater
10. Traditions - Echarpe - Premier
11. Fumier - Riche
12. Personne désignée par une élection - Compter

vertical :

1. Conversation
2. Perdu - Magnésium - Argile rouge ou jaune
3. Admis - Envers - Du verbe savoir
4. Administratrice - Curie
5. Chacun des deux canaux qui conduisent l'urine du rein à la vessie - Meneur
6. Einsteinium - Argon - Désert
7. Prit acte de - Réunion où l'on danse
8. Ranimèrent
9. Compère - Coulis d'ail pilé avec de l'huile d'olive - Or
10. Homme politique italien - Conjonction - Union pour la Nouvelle République
11. Dévêtue - Exaspérante
12. Opération par laquelle on éteint un arbre - Infinitif

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, M. TAHMI : «Dans la wilaya de Tamanrasset, chaque commune aura sa piscine de proximité»

Le ministre de la Jeunesse et des sports, M. Mohamed Tahmi a annoncé, vendredi à Tamanrasset, que des piscines de proximité seront prochainement réalisées dans chaque commune de la wilaya. Le ministre qui a présidé une rencontre avec le mouvement associatif au terme d'une visite de deux jours dans la wilaya de Tamanrasset, a souligné qu'il sera procédé prochainement à la réalisation d'une piscine de proximité dans les 10 communes de la wilaya, en vue de satisfaire les besoins des jeunes en structures sportives, notamment eu égard au climat qui caractérise la région. Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de donner à tous les enfants de cette wilaya l'opportunité de pratiquer la natation afin de leur permettre de développer leurs capacités sportives.

Concernant le festival de volley-ball sur sable qu'abrite la wilaya, le ministre a souligné l'importance de promouvoir ce genre d'activités sportives, affirmant que le ministère de tutelle apportera le soutien nécessaire pour conférer à cette manifestation une dimension internationale.

Revenant au problème d'encadrement auquel le secteur fait face, M. Tahmi a promis de couvrir le déficit enregistré dans ce domaine, à travers la garantie de 15 000 postes budgétaires durant les quatre prochaines années. Il a, d'autre part, annoncé que la wilaya de Tamanrasset



bénéficiera de plusieurs projets importants au titre du prochain plan, qui sont susceptibles de donner une nouvelle impulsion aux activités sportives et de jeunes dans cette région du grand sud. A cette occasion, M. Tahmi a appelé la société civile dans cette wilaya à contribuer à la promotion du tourisme de jeunes, à travers une exploitation idoine des structures sportives et de jeunes disponibles actuellement, proposant à l'assistance de réfléchir à l'organisation d'une conférence nationale à Tamanrasset sur le tourisme de jeunes.

Auparavant le ministre a inspecté une maison de jeunes dans la commune de Tadhouk (250 km au nord-est du chef-lieu de wilaya) où il s'est enquis des différentes activités menées par les jeunes des deux sexes dans les domaines de l'artisanat, la

coiffure et la confection de gâteaux. Il a, en outre, annoncé la décision du ministère de réservé un espace exclusif aux femmes au niveau de cette structure. S'agissant du projet de réalisation d'une Maison de jeunes d'une capacité de 50 lits, M. Tahmi a souligné la nécessité d'accélérer les travaux qui n'ont atteint que 30% seulement, sachant que la réception de cette structure est fixée pour la deuxième quinzaine de janvier 2014, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. Le ministre a par la suite inauguré un complexe sportif de proximité où il s'est enquis de certaines de ses activités. Il a également donné des instructions pour le revêtement du stade communal en pelouse artificielle. M. Tahmi a également inspecté le projet de réalisation d'un stade d'athlétisme pour lequel une enveloppe financière de 165 millions de DA a été allouée, annonçant par la même occasion que les travaux de réalisation d'une piscine semi-olympique débuteront prochainement. Dans le sillage de sa visite, le premier responsable du secteur a inspecté le complexe sportif de proximité dans la commune de Idles. Le ministre a annoncé à cette occasion la réalisation d'une piscine semi-olympique au niveau de cette structure et le revêtement du stade d'une pelouse artificielle outre la réalisation d'un stade de proximité et d'une Maison de jeunes.

CHAMPIONNAT DE SUPER-DIVISION DE BASKET-BALL (FINALE-2^E MANCHE)

Le GSP bat le CSM Constantine et arrache la belle

Le GS Pétroliers a égalisé (1-1) face au CSM Constantine en finale du championnat d'Algérie de Super-Division de basket-ball en s'imposant lors de la deuxième manche (85-64 mi-temps : 46-28) vendredi à la salle Harcha (Alger).

Battu lors de la première manche jouée mardi dernier à Constantine (54-63), le GS Pétroliers, tenant du titre lors des 3 dernières saisons (2010, 2011 et 2012), a arraché le droit de jouer la «belle» prévue demain (samedi) à la salle Harcha (Alger) à partir de 19h00. Après un premier quart-temps disputé les deux équipes sont au coude à coude et se rendent coup pour coup finissant avec écart de cinq points en faveur des Pétroliers (22-17). S'appuyant sur une solide défense et les tirs à longues distances, les champions en titre ont dominé les débats dans le deuxième quart en creusant l'écart grâce à l'adresse à trois points de Mehdi Deriss

et Hocine Gaham qui ont réussi trois tirs chacun. Les deux équipes rejoignent les vestiaires avec un écart de 18 pts à l'avantage du GSP (46-28). En deuxième mi-temps, les joueurs de Bilel Faïd ont réussi à maintenir le score en restant appliqués en attaque et agressifs en défense augmentant l'écart à plus de 30 pts à la fin du troisième quart.

Dans un dernier sursaut d'orgueil les joueurs de Cirta, ont essayé de recoller au score au début du dernier quart temps enchaînant des actions à trois points pour revenir à 15 pts (72-57), mais l'expérience des joueurs du GSP habitués aux rencontres de telle envergure ont réussi à maintenir l'écart et conclure le match sur le score de (85-64).

L'entraîneur du GSP, Bilel Faïd, a déclaré à la fin du match que «son équipe a bien réagi après la défaite de mardi et que le plus dur reste à faire samedi lors du

match décisif». «La match de samedi va être totalement différent des deux premières confrontations, la fraîcheur physique et l'aspect psychologique y seront déterminants», a ajouté Faïd.

De son côté, l'entraîneur du CSM Constantine, Said Didi a estimé que «le match s'est joué en première mi-temps vu que nous n'avons jamais réussi à recoller au score». «Aujourd'hui ça n'a pas marché sur le plan offensif, nous avons inscrit que 64 pts. Maintenant les compteurs sont remis à zéro le plus important est d'être présent demain pour le match décisif», a-t-il ajouté.

L'équipe qui remportera la 3^e manche, sera sacrée du titre national de la saison 2012-2013 et représentera l'Algérie au Championnat d'Afrique des clubs champions. Le vice-champion participera, quant à lui, au Championnat maghrébin des clubs champions.

ATHLÉTISME

Le Marocain Taoufik Allam remporte le semi-marathon de Béjaïa

Le Marocain Taoufik Allam a remporté vendredi la 8^e édition du semi marathon international de Bejaïa, parcouru sur une distance de 21,1 km, sous un temps pluvieux. Très tactique, Allam s'est d'emblée installé au peloton de tête avant de pousser au dernier virage de la course, s'imposant nettement devant les Kenyans Luc Karotich et luc Rubech, avec un chrono de 59 mn 59 sec. Chez les dames, la course a été remportée par la Kenyane Agnes Bosisio, avec un temps de 1h 09 mn 35, devant Kenza Dahmani 1h 09mn 35 et Souad Salem, 1h 09 mn 55. 4300 athlètes, issus de plusieurs vilayats d'une dizaine de pays (France, Maroc, Tunisie, Ukraine, Libye, Espagne, Ethiopie, Kenya, et Pays-Bas) ont participé aux différentes courses programmées à l'occasion.

La championne olympique du 1500 m, Asli Cakir Alptekin, convaincue de dopage

La Turque Asli Cakir Alptekin, championne olympique du 1500 m, a été convaincue de dopage à partir des anomalies observées dans son passeport biologique et suspendue provisoirement par la Fédération internationale d'athlétisme (Iaaf), a indiqué vendredi la Fédération. Sa compatriote Nevin Yanit, la championne d'Europe du 100 m haies, a elle aussi été suspendue en raison de plusieurs contrôles positifs, selon l'Iaaf.

La presse turque s'était fait écho plus tôt cette semaine des soupçons de dopage planant sur ces deux athlètes qui avaient été écartées par leur fédération nationale en vue des prochains Jeux méditerranéens.

Solution Samurai-sudoku N°262

5	1	7	2	4	8	3	6	9
2	9	6	5	3	1	8	7	4
3	8	4	7	9	6	5	1	2
4	6	8	3	2	7	9	5	1
1	7	3	8	5	9	2	4	6
9	5	2	1	6	4	7	3	8
8	4	9	6	7	5	1	2	3
7	3	1	4	8	2	6	9	5
6	2	5	9	1	3	4	8	7

6	8	2	1	5	4	3	9	7
3	7	4	9	2	6	8	5	1
1	9	6	7	3	8	2	4	6
2	1	8	3	6	9	5	7	4
9	4	3	8	7	5	6	1	2
7	5	6	2	4	1	9	8	3
8	6	9	4	1	3	7	2	5
4	3	7	5	8	2	1	6	9
5	2	1	6	9	7	4	3	8

Solution Mots Croisés N°262

POSTILLONNER ■ NOIRE ■ SUITE
P■ SAINTE ■ Q■ D
RE RETORQUER
ETIEZ ■ Q■ UELLE
METS ■ HUMERUS
E■ E■ AIEUL■ ES
DE■ P■ BENQ■ E
ILLICO ■ DURER
TEES ■ URAEUS■
EVASE ■ I■ NAO
RENEGATES ■ US

Solution Mots Fléchés N°262

HORTICULTURE ■ PERIR■AINES
GEAI ■ ONC■EN■
ARCEAU ■ ESTOC
LET ■ BLATTE■R
VRILLER ■ ELFE
A■ OUIREZ ■ LEV
NONNE ■ TELE■A
IN■ CROIRE■ER
SETH ■ LEOPOLD
EGRENER ■ R■BE
RAIRE ■ ELEVES

LIGUE 2 (30^e JOURNÉE)**Le CRB Aïn Fekroun sacré champion, le MOC et le SAM en amateur**

Le CRB Aïn Fekroun, déjà assuré depuis mardi dernier de son accession historique en Ligue 1 professionnelle de football en compagnie du RC Arbaâ et du MO Béjaïa, a remporté ce vendredi le titre honorifique du champion d'Algérie de Ligue 2 malgré sa défaite face au MO Bejaïa (1-0), lors de la 30^e et dernière journée de la compétition.

Le CRB Aïn Fekroun s'est adjugé le titre de champion de L2 à la différence de buts avec son co-leader, le RC Arbaâ qui a été tenu en échec par l'USM Annaba (1-1). Le promu confirme ainsi une saison exceptionnelle ponctuée par 17 victoires, six nuls et sept matches perdus. Pour leur dernière sortie de la saison, les partenaires d'Ahmed Kara ont essayé leur septième défaite de la saison sur un but de Amrane à un quart d'heure de la



fin. En dépit de cet échec, le CRB Aïn Fekroun garde sa première place à la différence de buts devant le RC Arbaâ, qui termine la compétition sur un mini-échec face à l'USM Annaba (1-1). Les hommes de Samir Boudjaârane qui espéraient coiffer sur le poteau le CRBAF ont été surpris par un but de Boulahbib à la 35^e minute. Ezzerga a attendu l'heure de jeu pour égaliser par Bougueroua. Soutenus par un public venu nombreux pour fêter une accession historique du club, les

partenaires de Noubli n'ont pas réussi à marquer le second but.

Le MO Béjaïa termine pour sa part la saison en apothéose en battant le champion le CRBAF (1-0) dans l'affiche de cette ultime journée. Devant un public record, les «Crabes» ont confirmé leur belle saison et ont signé leur dix-septième victoire en trente matches. En bas du classement, le verdict est

tombé avec la descente du MO Constantine et le SA Mohammadia qui accompagneront le CRTMouchent en division amateur.

Le MOC a été accroché à domicile par l'AS Khroub (2-2) tandis que le SA Mohammadia s'est incliné en déplacement face à l'ES Mostaganem (3-2).

En revanche, l'ABMerouana, vainqueur de l'USM Blida (2-0) dont un but du «vétéran» Kherkache conserve sa place parmi la L2 pour la quatrième année de suite.

Accueil trimphal pour «Ezzerga»

Les supporters du RC Arbaâ ont fêté dans la liesse leur accession historique en Ligue 1 professionnelle de football, jeudi, à la sortie du stade de Bologhine d'Alger théâtre de leur dernier match de la saison, face à l'USM Annaba (1-1). Un carrousel de voitures drapées de larges banderoles aux couleurs de l'équipe «bleu et blanc», ont arpenté, dans un concert de klaxons assourdissant, le boulevard Mira à Bab El Oued, la place des Martyrs puis l'avenue de l'ALN menant à Larbaâ (banlieue sud d'Alger).

Euphoriques, les supporters d'Ezzerga ont pris la route vers la ville de Larbaâ pour célébrer l'accession lors d'une fête prévue par les dirigeants du club. La soirée s'annonce longue au rythme du saxophone, instrument de prédilection des fans de l'équipe chère au président Djaaïdi.

La joie était grande chez les milliers de supporters du RCA qui ont tenu, ce vendredi, à se rendre en masse à Bologhine pour fêter, «à domicile» et en communion avec leur équipe, l'accession parmi l'élite, à l'occasion de la réception de l'USM Annaba. Le score nul (1-1) obtenu ce vendredi face à l'USM Annaba n'a pas permis au RCA de remporter le titre honorifique de champion de la Ligue 2, comme le souhaitait son entraîneur Samir Boudjaârane qui s'est déclaré toutefois «satisfait» de cette grande performance qui vient couronner des efforts consentis tout au long de la saison.

«On aurait aimé prendre la première place et être sacrés champions. Hélas, l'USM Annaba nous a créé d'énormes problèmes aujourd'hui et nos joueurs ont péché par manque de réalisme. Le plus important est d'avoir réussi l'accession en Ligue 1 et réaliser le rêve de nos fidèles supporters», a déclaré le coach du RCA à l'issue du match.

Concernant son avenir à la barre technique du club promu en Ligue 1, Boudjaârane a indiqué qu'il préféreraient «à présent fêter cet événement historique dans l'histoire de la ville de Larbaâ», ajoutant qu'il parlera de cette question avec les responsables «au moment opportun».

Trois équipes, le RC Arbaâ, le CRB Aïn Fekroun et le MO Béjaïa ont réalisé l'accession parmi l'élite, mardi dernier à une journée de la fin de l'exercice 2012-2013. Ce vendredi, ils n'ont fait que sceller et fêter cette accession, en s'offrant un baroud d'honneur à l'occasion de la 30^e et dernière journée. Avant le début du match face à l'USM Annaba, les dirigeants du RCA ont honoré l'ancien gardien de but du club des années 1970, Mohamed Ouahssi. Le titre honorifique de champion de la Ligue 2 est revenu au CRBAF, à la faveur d'un meilleur goal-average que Larbaâ. La formation du MOB, vainqueur face au CRBAF (1-0), termine à la 3^e place. Le RC Larbaâ a reçu ses hôtes cette saison au stade Omar Hamadi d'Alger, son stade étant en travaux.

Les supporters du MO Béjaïa fêtent l'accession en Ligue 1

La ville de Béjaïa a littéralement explosé de joie, vendredi, au coup de sifflet final du match M.O.Béjaïa-C.R.B.Aïn-Fekroun (1-0), synonyme d'accession officielle des Vert et Noir, en Ligue 1, pour la première fois de leur histoire. Des milliers de personnes ont immédiatement paradé, en parcourant les artères de la ville ou prenant part à de gigantesques cortèges, agitant des drapeaux, klaxonnant, chantant et criant à tue-tête pour signifier leur bonheur. Des bouchons interminables se sont constitués partout particulièrement à hauteur de l'avenue de la Liberté, siège des ultras et de la place Medjahed, dans la haute ville, réputée quartier des Vert et Rouge de la JSB Béjaïa dont «le crochet» n'est pas fortuit mais tenant de la douce provocation. «Sedjiou r'wahkoum rana djawine» (Préparez-vous, on arrive), lance à leur adresse un groupe agitant de géants emblèmes «Vert et Noir», frappés à l'effigie du «Crabe» «Twalif, kima djitou», leur rétorque-t-on en face, dans une ambiance conviviale mais dans un esprit qui configure déjà de prochaines derbys et de prochaines empoignades.

L'heure d'aujourd'hui n'est pas à la dispute, et tout le monde veut en profiter pour exulter et se réjouir. Et les scènes de liesse se multiplient en pétarade. Au hauteur du marché quotidien de Souk-el-Asr, des jeunes après avoir formé un cercle de voitures pour constituer une scène de danse, s'y agitent comme des endiablés, se trémoussent et se congratulent, au milieu d'enceintes acoustiques géantes. L'euphorie est comble et totale. Aucun quartier n'échappe à cette ambiance, visiblement partie pour durer et perdurer «sept nuits et sept jours». «Cela fait des années que j'attends ce moment. El hamdoullah, le rêve de l'accession est enfin arrivé. Je ne vais pas bouder mon plaisir», dira un sexagénaire, totalement en transe.

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS**Championnat d'Algérie inter-régions****(Gr. Est - 26e journée)**

NRB Chréa - NRB Garem	3-2
IRB El-Hadjar - CRB El-Milia	1-0
NT Souf - JS Pont Blanc	4-1
ES Guelma - IRB Robbah	3-1
CSH Loulou - HB Chelgoum-Laïd	4-1
ES Bouakal - MB Constantine	3-2
ASC Oued Zaouia - USM Sétif	2-2

Classement	Pts	J
1)- HB Chelgoum-Laïd	56	26
2)- ES Guelma	50	26
3)- IRB Robbah	45	26
4)- ASC Oued Zaouia	40	26
5)- NT Souf	38	26
6) NRB Chréa	37	26
7)- ES Bouakal	36	26
8)- JS Pont Blanc	32	26
- JS Sétif	32	26
- CS Hamma Loulou	32	26
11)- NRB Garem	30	26
12)- IRB El-Hadjar	28	26
13)- MB Constantine	26	26
14)- CRB El-Milia	25	26

(Gr. Ouest - 29e journée)

ES Araba - CRB Adrar	2 - 1
CRB Hennaya - CRB Bougtob	1 - 1
ORBO Fodda - MBS Chahmi	3 - 0
SCM Oran - JS Sig	0 - 0
ZSA Témouchent- CRBAA Turck	2 - 0
NRB Béthioua - SC Mécheria	2 - 0
MCB Debdaba - HB El Bordj	3 - 0

Classement:	Pts	J
1.ES Araba	59	27
2.CRB Ben Badis	53	27
3.CRB Bougtob	49	27
4.ORB Oued Fodda	44	27
- SCM Oran	40	27
6.JS Sig	40	27
7.HB El Bordj	37	27
- NRB Béthioua	37	27
9.MB Sidi Chahmi	36	28
10.CRB Hennaya	34	27
11.SC Mécheria	30	27
12.ZSA Témouchent	30	27
13.CRB Aïn El Turck	24	27
14.CRB Adrar	18	27
- MCB Debdaba	18	27

(Gr. Centre-Est-29e j)

US Doucen - AB Barika	4-1
WA Rouiba - OM Ruisseau	3-0
CRBD El-Beïda - ROCR El-Oued	3-0
CA Kouba - USFB Arréridj	0-2
FC Bir El-Arch - CRB Aïn Djasser	2-1
NRB Achir - JSB Tadjenanet	(3 - 0 par pénalité)

Championnat d'Algérie amateur**(Gr. centre - 27e j)**

WA Boufarik - RC Kouba	2-1
Paradou AC - ES El-Ghazlane	0-1
USM Chéraga - ESM Koléa	1-0
IB Lakhdaria - IBK El-Khechna	3-0
A.Boussaâda - MC Mekhadma	3-1
NARB Réghaïa - JSM Chéraga	1-0
Exemples: WRB M'sila - AS Bordj Ghedir	

Classement:	Pts	J
1. A Boussaâda	49	23
2. WRB M'sila	40	24
3. RC Kouba	39	23
5. IB Lakhdaria	33	24
6. JSM Chéraga	31	23
7. NARB Réghaïa	30	23
--, USM Chéraga	30	24
9. Paradou AC	29	23
-- MC Mekhadma	29	23
--, ESM Koléa	29	24
12. ES Ghazlane	28	23
13. WA Boufarik	27	23
14. AS Bordj Ghedir	26	23
15. IBK El-Khechna	24	23

La JSB Tadjenanet a été reléguée en division inférieure par la Ligue inter-régions de football (LIRF) pour avoir aligné un joueur sous le coup d'une suspension.



COUPE D'ALGÉRIE (BOYCOTT DE LA CÉRÉMONIE)

Les joueurs du MC Alger dégagent «TOUTE RESPONSABILITÉ»

Les joueurs du MC Alger ont dégagé vendredi toute responsabilité concernant le refus de l'équipe algéroise de recevoir les médailles lors de la finale de coupe d'Algérie de football perdue face à l'USM Alger (1-0) mercredi dernier au stade du 5-Juillet d'Alger, affirmant qu'il n'en fait qu'appliquer les consignes des responsables du club.

Les éléments du MCA avaient boudé la cérémonie protocolaire de remise refusant d'accéder à la tribune officielle pour recevoir leurs médailles des mains du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal. «Nous, joueurs, nous ne sommes que des fonctionnaires au club de football : MC Alger. En regardant les vestiaires, j'ai appris auprès de mes coéquipiers que nous n'allons pas recevoir les médailles. Nous n'avons fait qu'exécuter les décisions de nos responsables», a affirmé le capitaine du MCA, Réda Babouche dans une déclaration à la Radio nationale, félicitant au passage l'USM Alger pour son 8^e sacre.

«Sincèrement, je ne m'attendais pas à cette décision que les joueurs ne peuvent en aucun cas prendre de leur propre chef», a-t-il ajouté. Le latéral gauche du Doyen a dit que les joueurs étaient dans un état dramatique difficile à décrire. «Il fallait voir dans quel état se trouvaient les joueurs qui pleuraient à chaude larmes sous l'effet de la déception. Peut-être que la pression nous a menés à être inconscients de la gravité de cet acte. Nous nous excusons pour ce comportement dont on n'a pas mesuré la portée. On avait besoin d'une voix de sagesse pour nous faire revenir à la raison», a-t-il estimé.

Le président du conseil d'administration du MCA, Kamel Amrouche avait souligné sur les ondes de la Radio nationale, après le match, que «ce sont les joueurs qui ont refusé de monter à la tribune officielle», pour dénoncer, selon eux, le mauvais arbitrage de M. Haïmoudi. «Nous n'avons fait qu'appliquer les directives de nos responsables. Même le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi, n'a pas réussi à ramener à la raison les dirigeants et les joueurs. Mais je réaffirme que la décision de boycotter la cérémonie n'a pas été prise par les joueurs», a réitéré Babouche qui a gagné deux coupes d'Algérie

sous les couleurs du MCA en 2006 et 2007. «J'espère que le club sera épargné de toute sanction. Je salue nos fidèles supporters qui ont été exemplaires et nous ont soutenus sans réserve durant cette finale et depuis le début de cette saison», a conclu Babouche. De son côté, le portier du club algérois, Faouzi Chaouchi, a abondé dans le même sens en indiquant que les joueurs ne sont pas responsables de cette «situation déplorable». «On ne s'attendait pas à ce que les choses prennent une telle ampleur. vous savez très bien que nous ne sommes que des employés au sein d'une entreprise et nous ne pouvons pas prendre des décisions de ce genre», a affirmé Chaouchi. «Les joueurs ont fait ce qu'ils devaient faire sur le terrain. Maintenant s'il y aura des sanctions qui vont être prises, nous ne devons pas être tenus pour responsables. Je n'accuse personne mais chacun doit prendre ses responsabilités», a-t-il conclu. Le président du conseil d'administration, Kamel Amrouche, a annoncé que des sanctions et mesures seront prises après les auditions du coordinateur de la section football, de l'entraîneur et des joueurs. «Nous avons laissé ouverte la session extraordinaire du CA pour procéder, à partir de dimanche, aux auditions du coordinateur de section football du staff technique et des joueurs. Des sanctions seront prises à l'encontre des responsables de cet acte immoral et antisportif», a-t-il déclaré vendredi à la Radio nationale. «Je peux d'ores et déjà vous assurer que le conseil d'administration a décidé d'infiger des sanctions financières. Ainsi, la prime de coupe d'Algérie ne sera pas attribuée aux joueurs et au staff technique», a révélé Amrouche. Et d'ajouter : «Nous allons anticiper en prenant des mesures que nous devrons prendre en fin de saison concernant la gestion du club». Le conseil d'administration de la Ssp/MC Alger, réuni jeudi en session extraordinaire a présenté dans un communiqué «ses excuses au peuple algérien, aux hautes autorités civiles et militaires du pays, au ministre de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'au président de la Fédération algérienne de football, suite au comportement irréfléchi, condamnable et contraire à l'éthique sportive de la part de l'équipe et son encadrement lors de la cérémonie de remise des médailles».

Chaouchi et Babouche convoqués devant la commission de discipline

Le gardien de but du MC Alger Faouzi Chaouchi et le capitaine de l'équipe Réda Babouche sont convoqués lundi prochain à 11h00 devant la commission de discipline de la Ligue de Football professionnel (LFP), pour s'expliquer sur leur attitude et celle de leurs coéquipiers, lors de la finale de la Coupe d'Algérie face à l'USM Alger, disputée mercredi dernier au stade du 5 juillet, à indiqué samedi la LFP. L'équipe du MC Alger a refusé de monter à la tribune officielle, à la fin de la rencontre, pour recevoir des mains du Premier ministre Abdelmalek Sellal, les médailles de sa participation à la finale de cette compétition qui s'est achevée en faveur du l'USM Alger (1-0).

Pour ce même motif, la commission de discipline avait lancé mercredi trois convocations pour Kamel Amrouche, président de la société par action du MCA, Omar Gharib, coordinateur de la section de football et Djamel Menad, entraîneur. Vendredi, le capitaine du MCA, Réda Babouche, ainsi que le gardien de but, Faouzi Chaouchi, ont dégagé toute responsabilité concernant le refus de l'équipe algéroise de recevoir les médailles à l'issue de la finale de coupe d'Algérie. «Nous, joueurs, nous ne sommes que des fonctionnaires au club de football : MC Alger. Nous n'avons fait qu'exécuter les décisions de nos responsables», a affirmé le capitaine du MCA.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE AIN-DEFLA
DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS
(N.I.F) 099944019061117

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifier et complété, la direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Ain-defla informe les entreprises ayant soumissionnées à l'avis d'appel d'offres national restreint N°23/2012 relatif à la REALISATION D'UN TRIBUNAL A AIN DEFLA

EN 05 LOTS paru dans :

- >En langue national * * en date du 04/11/2012.
- >En langue étrangère * DK NEWS* en date du 04/11/2012.
- >Et au Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P)

Après analyse technico -financière des offres, le projet est attribué provisoirement à :

Désignation du lot	Entreprise N.I.F	Montant en DA et TTC	Délai	Note Technique	observation
LOT N° 02: C.E.S	MEGROUS HOUCINE NIF: 195702010058246	138 039 296,85 corrigé	(10) mois	44,25	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 03: MUR DE CLOTURE+ FAUX PLAFOND	SARL ERG C NIF: 0999.16000.0824.402	40 850 550,00	(06) mois	39,28	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 04: CLIMATISATION CENTRALE	SNC M S K NIF: 0998.16000.393 745	55 117 413,00	(12) Semaines	44,33	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 05: RESEAUX SPECIFIQUES	SARL EITA NIF: 000416189034245	23 970 407,76	(05) Semaines	32,00	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 06: V.R.D	EURL TRAPUBA NIF: 0998.4407.62145.45	67 091 895,00	(04) mois	48,50	Offre moins disante pré qualifiée techniquement

le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent avis d'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Ain Defla. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

les soumissionnaires, qui sont intéressés, peuvent se rapprocher du service des équipements publics, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE AIN-DEFLA
DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS
(N.I.F) 099944019061117

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifier et complété, la direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Ain-defla informe les entreprises ayant soumissionnées à l'avis d'appel d'offres national restreint N°24/2012 relatif à la REALISATION D'UN TRIBUNAL A EL ATTAF.

EN 04 LOTS paru dans :

- >En langue national * * en date du 04/11/2012.
- >En langue étrangère * DK NEWS* en date du 05/11/2012.
- >Et au Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P)

Après analyse technico -financière des offres, le projet est attribué provisoirement à :

Désignation du lot	Entreprise N.I.F	Montant en DA et TTC	Délai	Note Technique	observation
LOT N° 02: C.E.S DU BLOC TRIBUNAL	BEROKIA MOHAMED NIF: 153021300175180	387 159 142,50 corrigé	(13) mois	33,00	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 03: MUR DE CLOTURE + POSTE DE GARDE	TOUMI BELKACEM NIF: 170440800090151	32 008 158,35	(05) mois	42,50	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 04: LOCAL TECHNIQUE (G+EQUIPEMENT) + ALIMENTATION DU BLOC EN ENERGIE ELECTRIQUE + BACHE A EAU + SANITAIRE PUBLICS	EURL TRAPUBA NIF: 0998.4407.62145.45	29 860 524,72	(04) mois	35,00	Offre moins disante pré qualifiée techniquement
LOT N° 05: AMENAGEMENT EXTERIEUR + ASSAINISSEMENT + AEP + ECLAIRAGE EXTERIEUR	TOUMI BELKACEM NIF: 170440800090151	36 230 166,18	(04) mois	33,00	Offre moins disante pré qualifiée techniquement

le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent avis d'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Ain Defla. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

les soumissionnaires, qui sont intéressés, peuvent se rapprocher du service des équipements publics, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINS (1/8^E DE FINALE-RETOUR)
ES SÉTIF 3 - AC LÉOPARDS 1 (AC LÉOPARDS AUX TAB 4-5)

L'Aigle noir n'a pas osé...

L'ES Sétif, malgré une victoire par 3 à 1 (mi-temps : 2-1) qui lui a permis de remonter son handicap (elle avait été défaite sur le même score au match aller), a été éliminée, vendredi sur son terrain, par les Congolais de l'AC Léopards aux tirs aux buts (4-5), en 1/8^E de finale de la Ligue des champions africains de football.

Face à une équipe très disciplinée, pressant très haut et athlétique en diable, les Sétifiens auront tout tenté mais le but encaissé à la 13^e aura pesé très lourd dans la balance puisqu'il contraindra l'Entente à jouer sa qualification à la «loterie» des tirs aux buts. Un exercice durant lequel les hommes de Joseph Ommog se montrent plus adroits que leurs adversaires en réussissant un sans-faute.

Bien en jambes au coup d'envoï, les Sétifiens pourront s'en vouloir d'avoir «oublié» l'ailier Rochell sur le côté droit, lui permettant de servir comme à la parade son compère N'Dey qui plongera, d'une tête à bout portant, le stade du 8-Mai 1945 dans le silence (13^e).

Les Sétifiens, portés par leur admirable public, font dès lors le siège de la cage du gardien Lawrence et manquent d'égaliser dans la minute sui-



vante lorsqu'Aoudia, bien servi par Gourmi, rate son contrôle (15^e). L'avant-centre de l'ESS se rattrapera cependant 5 minutes après en offrant l'égalisation à Djahnit qui trompe de près le keeper de l'équipe de Dolisie (20^e).

L'équipe congolaise, loin d'être une proie facile comme d'aucuns s'étaient empressés de l'affirmer avant la rencontre, ne perd toutefois pas son calme et continue de bien quadriller le terrain, guettant la moindre occasion de déclencher un contre. L'un d'eux faillit d'ailleurs faire mouche à 31^e lorsque Rochell, une nouvelle fois esseulé sur le flanc droit, contraint Lakhdari à un sauvetage quasi-miraculeux, dans les pieds d'un attaquant adverse.

Il faudra attendre la 38^e pour voir l'Entente déclencher une offensive digne de ce nom, tout en mouvement, qui permet à Belkaïd d'alerter Aoudia

dont la magnifique remise de la tête est reprise sans contrôle par le capitaine Delhoum qui, d'un tir à ras de terre de 20 m, donne l'avantage à son équipe avant la pause.

Il ne restait alors plus aux hommes de Velud qu'à tirer profit des 45^e restantes pour marquer les deux buts qui les auraient envoyés en phase de poules de la Ligue des champions africains. Malheureusement pour eux, la sortie à la mi-temps de Mohamed-Amine Aoudia (blessé), double passeur décisif, allait s'avérer bien calamiteuse, même si son remplaçant, Nadji, ainsi que l'autre joker, El Ogbi, ont tout tenté, avec Gourmi et Ferahi, pour inscrire le troisième but.

Une troisième réalisation qui finira bien par intervenir dans le temps additionnel, grâce à Delhoum (90'+2), mais ce ne sera-là qu'un surris en attendant la fatidique et cruelle séance des tirs aux buts qui verra le gardien Lawrence sortir le tir de Ferahi pour propulser l'AC Léopards en phase de poules de la Ligue des champions africains.

L'Entente, bien placée pour remporter le championnat de Ligue 1, pourra se consoler d'un second titre national consécutif qui lui permettrait de retrouver la ligue des champions.

PROFESSIONNALISME Les clubs rétrogradés en division amateur ne garderont pas leur statut professionnel

Les clubs professionnels rétrogradant en Division nationale amateur ne pourront pas garder leur statut professionnel et devront de ce fait enclencher la procédure d'usage pour redevenir Club sportif amateur, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF). Après trois années de l'entrée en vigueur du professionnalisme en Algérie, c'est la première fois que les clubs relégués en championnat amateur sont sommés de changer leur statut. Une mesure dictée par le désir de l'instance footballeuse algérienne de réduire le nombre des clubs professionnels, en raison des problèmes financiers énormes auxquels est confronté la quasi-totalité des formations ayant adopté le nouveau système. Le président de la FAF avait indiqué auparavant que les clubs de Ligue 2 en particulier, désireux de redevenir clubs sportif amateurs, sont autorisés à le faire tout en les rassurant de garder leurs places respectives dans le deuxième palier de la compétition. Une telle mesure pourrait leur permettre de bénéficier des subventions des pouvoirs publics, chose que la loi interdit aux clubs professionnels constitués en sociétés sportives par actions. Nombreux étaient les acteurs de la discipline à avoir critiqué l'instauration du professionnalisme en Algérie avec 32 clubs, appelant à revenir à la baisse le nombre en question.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE FÉMININ

3^e titre consécutif pour Affak Relizane

Affak Relizane a été sacré champion d'Algérie pour la troisième année consécutive, après sa victoire face au COTS Tiaret (4-0), lors de la 18^e et dernière journée du championnat national de football féminin, disputée hier. L'Affak s'est adjugé le titre de champion d'Algérie portant à 9 points l'avance sur son poursuivant immédiat, l'ASE Alger Centre. Le champion en titre aura donc tout rafle cette saison, le titre de champion et la Coupe d'Algérie, et signé sa 18^e victoire en 18 matches, préservant ainsi son invincibilité. Dans le bas du tableau, l'association Noudjoum Wahran a été reléguée en division inférieure.

RÉSULTATS ET CLASSEMENT :		
COTS Tiaret - Affak Relizane	0 - 4	
JF Khroub - ASE Alger Centre	2 - 1	
FC Béjaïa - FC Constantine	0 - 3	
AS Intissar Oran - USF Béjaïa	1 - 1	
AS Oran Centre - ASN Wahran	1 - 0	

CLASSEMENT		PTS J
1. Affak Relizane	54	18
2. ASE Alger Centre	45	18
3. FC Constantine	38	18
4. JF Khroub	36	18
5. AS Oran Centre	20	18
6. AS Intissar Oran	19	18
7. USF Béjaïa	15	18
- FC Béjaïa	15	18
9. COTS Tiaret	12	18
10. ASN Wahran	3	18

L'ONJSA honore plusieurs journalistes sportifs algériens

L'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA) a honoré, vendredi en soirée à Alger, plusieurs anciens journalistes et acteurs du mouvement sportif algérien, qui ont marqué de leur empreinte la scène sportive algérienne et contribué de manière significative au développement et au progrès du sport algérien.

La cérémonie a été rehaussée par la présence de M. Ali Bougazi, conseiller du président de la République M. Abdelaziz Bouteflika, du directeur du département des sports militaires au ministère de la Défense nationale, le général Meguedad Benziane, du ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, du président du Comité olympique algérien (COA), M. Mustapha Berraf et du représentant de l'opérateur téléphonique Nedjma, partenaire de la soirée, Ramdane Djazairi, entre autres.

«Cette fête représente un grand moment pour nous, afin de se remémorer le travail des journalistes sportifs qui ont passé plusieurs années au service de leur noble métier afin de préserver les grandes valeurs du sport», a déclaré le président de l'ONJSA, M. Youcef Tazir. «À l'instant des



années précédentes, nous avons tenu à rendre hommage à des pionniers du journalisme sportif national qui étaient tout le temps au service du mouvement sportif et du paysage médiatique algérien», a expliqué M. Tazir.

Des trophées commémoratifs ont été remis à neuf journalistes dont deux femmes et un photographe. Il s'agit des journalistes Redouane Bendali (Canal Algérie), Ahmed Achour (Le Temps d'Algérie), Benyoucef Ouadia et Ouahiba Belhawa (ENTV), Aicha M'hamed, Hafaf

Fayçal et Tahar Aggoun (Radio nationale), le photographe Madjid Naït Kaci (DKNews). Une distinction a été également remise, à titre posthume, à la famille du défunt Sid Ali Azouz (Liberté).

Le service sportif de l'agence Algérie Presse Service (APS) s'est vu remettre un Prix spécial, en guise d'encouragement pour le travail effectué à longueur d'année et surtout lors des grands événements sportifs. Les organisateurs ont aussi tenu à honorer le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, considéré comme «l'ami des

journalistes» et le général Meguedad Benziane, qui a su faire du sport militaire national «une partie indissociable du mouvement sportif national».

Il est à rappeler que la cérémonie avait été précédée dans la matinée de la même journée (vendredi) de la finale du 7th tournoi de football de la presse sportive algérienne qui a consacré l'équipe d'Ennahar, vainqueur de celle du journal Le Temps d'Algérie (1-0), au stade du 20 Août 1955 (Alger). La formation d'Ennahar succède ainsi au palmarès à l'équipe de Maracana, championne de la dernière édition. La finale de cette nouvelle édition a été précédée, d'un match gala ayant regroupé une équipe composée essentiellement d'anciens ministres et hauts cadres de l'Etat qui a battu celle des directeurs d'organes de presse aux tirs au but (3-3 au temps réglementaire).

À l'issue de la grande finale, le général Meguedad Benziane et Mustapha Berraf ont remis des distinctions aux participants au tournoi qui avait drainé, depuis son lancement, le 15 avril dernier un nombre record de 28 équipes de différents médias nationaux.

Raúl

«L'avenir de Ronaldo est à Madrid»

Raúl González est revenu dans les colonnes du *10 Sport* sur l'avenir de Cristiano Ronaldo au Real Madrid. Le légendaire numéro 7 merengue pense que celui qui a hérité de son chiffre restera dans la capitale. «Cristiano est un grand joueur et un grand professionnel. Il est en train de le démontrer. J'ai joué un an avec lui. J'ai une grande admiration pour lui. Son présent est au Real et je pense que son futur aussi. Mais la décision lui revient. Je ne sais pas ce qui va se passer dans le futur.»

SON AGENT DRAGUE LE PSG

L'avenir de Cristiano Ronaldo au Real Madrid s'inscrit encore et toujours en pointillés. Il faut dire que l'attaquant a refusé de prolonger son contrat et que son agent semble étudier, en coulisses, la possibilité de tourner le dos à la Casa Blanca prochainement !



Benzema va-t-il chasser Higuain ?

Malgré une saison décevante, l'avenir de Karim Benzema semble continuer à s'écrire du côté du Real Madrid. Si Gonzalo Higuain, son rival en attaque, devrait être sacrifié cet été, l'international français va voir débarquer de nouveaux concurrents de poids. De quoi l'encourager à marquer son territoire en cette fin de saison.

Chelsea : Benitez, manager du mois

Rafael Benítez, le coach de Chelsea a été élu manager du mois d'avril en Premier League. Une belle récompense pour le coach intérimaire des Blues qui se fait sérieusement ballotter par les supporters du club londonien. Il n'empêche que l'entraîneur espagnol a amené Chelsea cette année en finale de l'Europa League et que le club est en course pour la 3^e place qualificative pour la LDC.



Le Real Madrid prêt à tout pour Neymar ?

Sport annonce que le Real pourrait mettre sur la table jusqu'à 100 millions d'euros dans l'affaire. De quoi permettre de

régler l'indemnité de transfert et aussi dédommager le FC Barcelone à hauteur de la somme prévue par le précontrat signé entre Neymar et

la formation catalane en cas de rupture de celui-ci. Les Madrilènes espèrent ainsi pouvoir régler l'affaire en moins de 48 heures.

CHICHARITO VERS LE REAL MADRID ?

L'attaquant de Manchester United, Javier Hernandez, pourrait servir de monnaie d'échange dans un deal entre le club anglais et le Real Madrid pour le transfert de Cristiano Ronaldo. Selon le quotidien anglais, *The Sun*, le Real Madrid aurait posé comme condition pour laisser filer l'international portugais, d'inclure dans la transaction, l'international mexicain, Javier Hernandez, surnommé «Chicharito».



Milan Ac

El Shaarawy incertain

Enième coup dur pour le club rossonero, Riccardo Montolivo d'ores et déjà indisponible pour la rencontre face au Toro, Stephan El Shaarawy pourrait également manquer à son tour la rencontre à venir. Victime d'une inflammation à la cheville au terme de la séance d'entraînement de vendredi, sa situation physique sera «évaluée» lors de la séance d'entraînement de demain.



**LE PRÉSIDENT DU PLJ,
M. MOHAMED SAÏD :
«Un Etat se construit
par le respect de ses
symboles, de ses lois
et de ses institutions»**

Le président du Parti de la liberté et de la justice, M. Mohamed Saïd, a soutenu, hier à Boumerdès, que l'établissement d'un Etat fort ne peut se faire qu'à travers le respect de ses symboles, de ses lois et de ses institutions.

«La culture de l'Etat se base sur le respect des lois, des institutions et de la stabilité institutionnelle», a estimé M. Mohamed Saïd, lors de son intervention à la première conférence nationale du PLJ, tenue sous le thème «La participation à la gestion est le début du changement», en présence de plus de 200 élus du parti, issus de 28 wilayas du pays. Il a souligné, à cet égard, que «l'élue n'est pas tenue de contrevenir aux lois pour satisfaire le citoyen» et que la «priorité» doit être plutôt «accordée à l'application de la loi, même si celle-ci est en contradiction avec les principes du parti», a-t-il affirmé. Pour le président du PLJ, il est impératif d'être en phase avec la réalité «telle qu'elle est» et d'oeuvrer «progressivement» à l'application des lois. Une tâche qui nécessite, selon lui «l'ancrage de la culture de l'Etat chez les citoyens, en ouvrant avec eux les portes du dialogue», tout en étant convaincu du principe de «la primauté de l'intérêt du pays sur celui des intérêts personnels». S'exprimant sur le projet de révision de la Constitution, M. Mohamed Saïd s'est contenté de dire que des consultations ont eu lieu avec tous les partis représentés au Parlement, et que son parti a «fait participer aux responsables concernés ses points de vue sur la question». M. Djamel Benzad, coordinateur du bureau national du parti, a signalé dans un point de presse que son parti a, entre autres, proposé la mise en place d'une «Constitution consensuelle» entre toutes les formations politiques, fixant à «un mandat, renouvelable une seule fois», le mandat des élus, de la base au sommet.

Le PLJ a, en outre, préconisé la mise en place d'un régime parlementaire modifié avec la conservation du tiers présidentiel dans une période transitoire d'une durée de 10 années, avant de revenir à un régime parlementaire à partie entière. Une série de communications suivies de débats a marqué cette conférence nationale.



MC ALGER

Avec quelle équipe affronter le leader de Ligue 1 l'ESS ?

S. Ben



Bien que l'acte aussi «irréfléchi» que «condamnable» des joueurs et responsables du doyen des clubs algériens de refuser d'accéder à la tribune officielle pour recevoir leurs médailles des mains du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, en signe de «contestation contre l'arbitrage de Djamel Haïmoudi» restera gravé dans les mémoires des Algériens et en particulier des «acteurs» qui l'ont commis, d'aucuns, supporters du Mouloudia et des observateurs se demandent quelle équipe du MC Alger devrait rencontrer l'ES Sétif mardi prochain pour le compte du match retour de la 27^e journée de ligue 1. En effet, les joueurs sont toujours sous le «choc» des répercussions de marcher dans l'idée de bouder la cérémonie de remise des médailles alors qu'ils devraient reprendre les entraînements hier au moment où on mettait sous presse.

En effet et au dernières nouvelles, les joueurs et staff technique du MCA ont été

avisés qu'ils devraient reprendre les entraînements hier après midi pour préparer le match important contre l'ES Sétif. Il faut bien remarquer que ce match très important contre l'ES Sétif tombe mal pour les joueurs du MCA qui n'ont pas encore réalisé l'étendue de leur très mauvais geste de bouder la cérémonie de remise des médailles à l'issue de la finale de la Coupe d'Algérie perdue contre l'USM Alger mercredi dernier. D'autant que les multiples tentatives et démarches entreprises par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, afin de faire changer d'avis et d'appeler à la raison les joueurs et le staff technique mouloudéens, ont essayé un refus catégorique des responsables du club algérois. Mieux encore, le coach de l'équipe, Djamel Menad qui ne cesse de clamer son innocence en insistant sur le fait qu'il n'a aucun moment demandé aux joueurs de ne pas monter dans la tribune officielle se trouve dans une très mauvaise posture sur le plan psychologique. Déjà qu'il avait perdu sa première finale de Coupe d'Algérie l'an-

dernier contre l'ES Sétif, ce même club qu'il doit rencontrer mardi prochain pour le compte du Championnat, mais il a eu la désagréable surprise de rater une seconde fois consécutive ce trophée. L'argument du mauvais arbitrage ne tient vraiment pas la route et d'aucuns observateurs et spécialistes savent que l'arbitre Haïmoudi a fait le match qu'il fallait et n'a pas du tout faussé le résultat de cette finale.

Mieux encore, Djamel Menad doit être auditionné lui et le coordinateur de l'équipe Omar Grib ainsi que le capitaine de l'équipe et quelques joueurs aujourd'hui par le conseil d'administration de la SSPA Mouloudia. Or, il se trouve que même le président de ce Conseil d'administration a une très grande part de responsabilité dans ce qui s'est passé et il devrait lui aussi être auditionné combien même il en est le président. D'autre part, le lendemain, soit la veille du match contre Sétif, les dirigeants du MC Alger Kamel Amrouche et Omar Grib ainsi que l'entraîneur Djamel Menad comparaîtront devant la

commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), suite au refus de leur équipe de recevoir leurs médailles de participation à la finale de la Coupe d'Algérie, a annoncé jeudi l'instance footballistique algérienne.

Et c'est après ces deux auditions que des sanctions sont attendues aussi sévères que la gravité de ce geste le dicte.

Et c'est à se demander comment vont réagir les fans de l'équipe le jour du match contre l'ES Sétif. Faut-il préciser que ce match est important pour les deux équipes : pour l'ES Sétif arracher les trois points de la victoire et ainsi assurer un second titre de champion d'Algérie consécutif. Quant au MCA gagner ce match est synonyme de grand pas vers la deuxième place qualificative à la Ligue des Champions africaine la saison prochaine. Et si tel était le cas les Mouloudéens pourront donc sauver leur saison. Ce qui démontre toute l'importance de ce match pour les joueurs du MCA qui sont accusés de mauvais comportement jusque-là...

BACCALAURÉAT

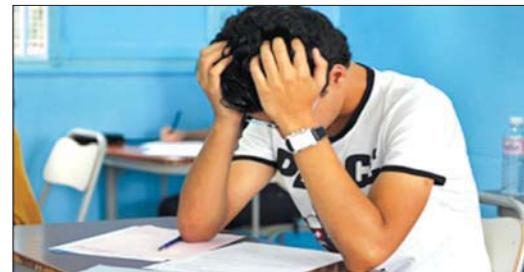
M. Baba Ahmed souhaite l'annulation du seuil des cours pour les élèves des classes de terminale

Le ministre de l'Education nationale, M. Abdellatif Baba Ahmed, a souhaité hier à Alger, voir annuler le travail sur la base du seuil des cours pour les élèves des classes du baccalauréat.

Le ministère de l'Education nationale n'écarte pas l'annulation du seuil des cours pour les candidats à l'examen du baccalauréat en raison de son impact négatif sur l'acquisition scientifique des élèves et leur avenir universitaire, a indiqué M. Baba Ahmed lors de l'émission «Nikachou el ousbou» (débat de la semaine) de la chaîne I de la Radio nationale. Il a précisé que ce seuil «limite le volume des informations assimilées par l'élève en classe terminale ce qui influe négativement sur son niveau scientifique et cognitif une fois à l'université».

«Nous espérons mettre définitivement fin à ce phénomène imposé par un contexte précis», a-t-il encore dit. Le secteur de l'éducation nationale a travaillé sur la base du seuil des cours du fait des perturbations et grèves qu'il a connues durant ces dernières années à l'appel de différents syndicats influents pour revendiquer la prise en charge d'un nombre de préoccupations socio-professionnelles.

A cette occasion, le ministre de l'Education nationale a rappelé les mesures organisationnelles prises en direction des élèves des classes terminales devant se présenter le 2 juin prochain à l'examen du baccalau-



réat, affirmant que les établissements éducatifs «resteront ouverts tout au long du mois de mai afin que les élèves puissent bénéficier des cours de soutien et des révisions». D'autre part, il a réitéré que les sujets d'examen du baccalauréat «ne concernent que les cours dispensés aux élèves au 2 mai 2013, date de référence pour l'élaboration des sujets d'examen».

Comme à l'accoutumée, a-t-il poursuivi, les candidats auront deux sujets au choix pour chaque épreuve de l'examen en plus du maintien des 30 minutes supplémentaires pour chaque épreuve. A une question sur l'option des élèves pour les cours «parallèles» au lieu des révisions au sein des établissements éducatifs, M. Baba Ahmed a déploré cet état de fait qui, selon lui, ne servirait pas l'intérêt de l'élève.

Ce phénomène existe particulièrement dans les grandes villes, a-t-il fait remarquer annonçant que le ministère «réfléchit sérieusement à y remédier

même par des mesures coercitives si nécessaire».

Evitant la relation entre le secteur et les partenaires sociaux, M. Baba Ahmed a insisté sur la priorité qu'accorde le secteur au dialogue et à la concertation avec l'ensemble des acteurs dans le seul intérêt de l'élève, soulignant qu'il est difficile à l'heure actuelle de donner suite à certaines revendications des syndicats comme celle liée à la révision des statuts modifiés n°12-240 du 29 mai 2012.

La loi «a été promulguée depuis moins d'une année», a-t-il argué rappelant que les revendications des syndicats à ce sujet «necessitent un examen refléchi».

Le ministre de l'Education nationale a insisté enfin, sur le dialogue et la concertation avec les syndicats agréés qu'il compte rencontrer, en aparté, à partir de cette semaine dans une tentative de résoudre les problèmes restés en suspens entre les deux parties.